

ÉCOLE DE GUERRE



25^{ème} Promotion

2017-2018

Fin de la conscription et la transformation des forces armées :
Comparaison entre l'armée française et la Bundeswehr

Lieutenant-Colonel Henning Trieschmann

Sous la direction de

Olivier Schmitt

Université du Sud du Danemark,

Département des Sciences Politiques et Management Publique

Résumé en français :

Cette mémoire compare les réformes des forces armées en France et en Allemagne depuis 1990 qui ont mené à la suspension de la conscription. Après une première partie descriptive des différentes réformes, la mémoire cherche à identifier les empêchements persistants ainsi que les raisons et circonstances qui ont permis la décision politique non-attendue de suspendre la conscription en Allemagne fin 2010.

Le mémoire soutient l'hypothèse que les raisons principales comme une culture stratégique différente et des ambitions globales différentes qui ont empêché longtemps la suspension de la conscription existaient encore, mais que des contraintes financières et d'efficacité suite à la crise financière globale ainsi que le leadership du ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg finalement ouvraient la voie.

Résumé en anglais :

This paper compares the reforms of the Armed Forces in France and Germany since 1990 which led to the suspension of conscription. After a descriptive part of the various reforms the paper aims to identify remaining obstacles as well as the reasons and circumstances which allowed the unexpected political decision to suspend the conscription in Germany at the end of 2010.

The paper argues that the main reasons like a different strategic culture and different global ambitions which had hampered the suspension of conscription for a long time still existed, but the financial and efficiency constraints in the wake of the global financial crises as well as the leadership of the German Defence Minister zu Guttenberg finally paved the way.

Sommaire

1.	Introduction	4
2.	Les réformes militaires menant à la suspension	5
2.1.	Les réformes des armées françaises	6
2.1.1.	Les réformes pendant le second septennat de François Mitterrand (1988 – 1995)	6
2.1.2.	Les réformes pendant le premier septennat de Jaques Chirac (1995 – 2002).....	8
2.2.	Les réformes de la <i>Bundeswehr</i>	10
2.2.1.	Les réformes pendant le gouvernement de Helmut Kohl (1991 – 1998)	10
2.2.2.	Les réformes sous le gouvernement de Gerhard Schröder (1998 – 2005)	11
2.2.3.	Les réformes sous le premier gouvernement d’Angela Merkel (2005 – 2009).....	14
2.2.4.	Les réformes sous le second gouvernement d’Angela Merkel (2009 – 2013)	14
2.3.	Comparaison des résultats relatifs au service militaire obligatoire	17
2.3.1.	France	17
2.3.1.1.	Modèles compensatoires obligatoires.....	17
2.3.1.2.	Modèles compensatoires volontaires.....	18
2.3.2.	Allemagne	21
3.	Obstacles des réformes en Allemagne.....	22
3.1.	Une culture stratégique différente	22
3.2.	Différentes pouvoirs/rôle du pouvoir exécutif.....	26
3.3.	L’importance de la conscription pour la société allemande	28
4.	Facteurs des réformes en Allemagne.....	30
4.1.	Les restrictions financières	30
4.2.	Le rôle du ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg	31
5.	Conclusion.....	33
1	Référence d’archive.....	36
2	Référence bibliographique.....	40
Annexe I	Dépenses militaires 1950-2016	52
Annexe II	Evolution des effectives par armée 1962-2015	53
Annexe III	Durée du service militaire 1955-2012	53

1. Introduction

Cette mémoire compare les réformes des forces armées en France et en Allemagne depuis 1990 qui ont mené à la suspension de la conscription¹ en 2001 en France ainsi qu'en 2011 en Allemagne.

En outre, mon choix s'est porté sur ce sujet à double titre. Tout d'abord, pour le fait ayant vécu la phase finale du service militaire obligatoire et le commencement de la professionnalisation de 2007 à 2011 en unité élémentaire comme jeune officier subalterne. Ensuite, pour son enjeu franco-allemand qui reste de grande actualité pour l'avenir de l'Europe de la Défense toute en permettant une comparaison des similitudes et différences dans multiples domaines (politique, stratégique, militaire, sociétale) des deux pays.

Dès à présent, les études comparatives de cette question s'arrêtent avant la décision politique² allemande de suspendre le service militaire obligatoire et mettent essentiellement en avant les empêchements de la suspension en Allemagne³. Il convient donc d'examiner si ces empêchements avaient disparu au moment de la décision en 2010 ou le cas échéant, autres facteurs et circonstances spécifiques ont fait aboutir la décision malgré des obstacles persistantes d'ordre sociétal et politique.

J'ai pour ce faire réuni une documentation raisonnée parmi les très nombreux supports existants relatifs au sujet des réformes des forces armées allemandes et françaises qui consiste principalement :

- des ouvrages historiques et des articles des revues scientifiques qui m'ont apporté une solide connaissance du service militaire obligatoire et des circonstances contemporaines de sa suspension d'une part, des différentes réformes de l'armée allemande et

¹ « La conscription est un système d'enrôlement obligatoire des citoyens dans les forces armées d'un pays. L'origine de la conscription remonte à l'antiquité. Le terme conscription est devenu dans le langage usuel un synonyme de service militaire (obligatoire) ou de service national en France. » GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide, Politique militaire et forces armées depuis 1989*, Paris, Presses Universitaires de France, (collection Major), 2009, 567 p., p. 297-298.

² Dans le sens d'un processus décisionnel, défini par IRONDELLE comme « le processus par lequel des choix publics sont opérés, des options sélectionnées et mises en œuvre. Cette approche est attentive à la dimension temporelle de la décision autant qu'à sa nature collective. » IRONDELLE Bastien, « *La réforme des armées en France* », Paris, Presses de Science Po, 2011, 338 p., p. 23.

³ Confer par exemple:

GAUZY KRIEGER Florence, MEYER Berthold, *Wege und Umwege zur Professionalisierung. Ein Vergleich der Militärreformen in Frankreich und Deutschland*, Frankfurt am Main, Hessische Stiftung Friedens- und Konfliktforschung (HSFK-Report 13 /2003), 2003, 41 p.,

WERKNER Ines-Jacqueline, *Wehrpflicht oder Freiwilligenarmee? Wehrstrukturentscheidungen im europäischen Vergleich*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2006, 330 p. ou

GAUZY KRIEGER Florence, *Berufs- oder Wehrpflichtarmee? Die Militärreformen der 1990er Jahre in Frankreich und Deutschland im Vergleich*, in ECHTERKAMP Jörg et MARTENS Stefan (dir.), *Militär in Deutschland und Frankreich 1870-2010 Vergleich, Verflechtungen und Wahrnehmung zwischen Konflikt und Kooperation*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2012, 17 p., p. 49 – 66.

française d'autre part (Crépin, Durandin, Gauthier, Irondelle, Bald, von Bredow, Frevert, Meyer, Weisswange) ;

- des documents stratégiques de 1994 – 2016 (Livres blancs, directives de la politique de défense) ;
- des textes de loi (lois de programmation, *Wehrpflichtänderungsgesetz*) ;
- des rapports d'information gouvernementale (discours du ministre de la Défense zu Guttenberg à la *Führungsakademie* du 26 mai 2010, Rapport du CEMA (*Generalinspekteur*) de la *Bundeswehr* relative aux questions du cabinet fédéral du 7 juin 2010, Points clés pour le réaligement de la *Bundeswehr* du 18 mai 2011) et
- des discours parlementaires (protocoles parlementaires du 24 février 2011 et 24 mars 2011).

Après sélection et dans un souci d'économie de moyens (contraintes de temps et manque d'accès) je n'ai pas pu questionner des témoins et responsables allemands du processus décisionnel en 2010.

Ainsi le mémoire soutient l'hypothèse que, comme la vaste majorité des empêchements sociétaux et politiques existait encore en 2010, la suspension du service militaire obligatoire en Allemagne était essentiellement liée à des raisons financières et des soucis d'efficacité militaire. Des raisons qui avaient néanmoins besoin des circonstances spécifiques telles que la crise économique globale depuis 2008 et la présence d'un leader politique (ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg) pour surmonter les empêchements persistantes. Cette hypothèse s'inspire du cadre d'analyse avec trois facteurs d'Irondelle pour des changements politiques non-incrémentaux⁴.

Subséquentement, la première partie de ce mémoire s'attachera à dresser un état des lieux objectif des réformes majeurs des forces armées en France (1990-2002) et en Allemagne (1990-2011), afin de mettre en lumière les résultats des réformes dans le domaine du service militaire. La mise en évidence des empêchements persistantes ainsi que les facteurs et circonstances permettant la suspension du service militaire obligatoire en Allemagne fera l'objet de la seconde partie.

2. Les réformes militaires menant à la suspension

Après deux siècles de conscription en Europe, la fin de la guerre froide amène dans la période de 1990 jusqu' à présent la professionnalisation de la vaste majorité des armées occidentales

⁴ Irondelle nomme les trois facteurs suivants pour expliquer ce type de changements :

- « Une structure d'opportunité favorable sur le plan institutionnel (fenêtre politique) ;
- Une évolution de la configuration d'acteurs et des rapports des forces ;
- Une évolution de la perception de la définition du problème. ». IRONDELLE, *op. cit.*, p. 27.

par la suspension voir la suppression du service militaire obligatoire⁵. Notamment la France, longtemps considérée comme fondateur de la conscription en 1798 (Loi Jourdan-Delbrel)⁶, prend une avance considérable lors de sa décision de professionnaliser son armée en 1995 sur l'Allemagne, que ne parvient qu'en 2010, après plusieurs réformes infructueuses de son armée (la *Bundeswehr*) à la même décision.

La partie suivante cherche à décrire succinctement les réformes des armées françaises depuis 1990.

2.1. Les réformes des armées françaises

La fin de la guerre froide entraîne par un choc exogène et par des processus endogènes (modernisation de l'armement conventionnel et nucléaire ainsi que la réduction des effectifs des armées menaçant l'universalité du service militaire obligatoire) la nécessité d'un *aggiornamento* de la politique de défense⁷ en France et de son outil militaire⁸. La majorité des réformes s'accomplit pendant la période de 1991 à 2001 et se caractérise par une prudence stratégique et politique initiale⁹. Les tendances de fond sont :

- une priorité au renseignement ;
- une priorité à la projection pour maintenir le rang de la France sur le plan international¹⁰;
- le rééquilibrage entre le nucléaire et le conventionnel (stratégie et budget) ;
- l'accroissement de la professionnalisation ;
- des réductions du format des armées ;
- le renforcement de structures interarmées¹¹.

2.1.1. Les réformes pendant le second septennat de François Mitterrand (1988 – 1995)

Le second septennat de François Mitterrand constitue une période charnière qui, malgré des nombreuses réformes militaires dans divers domaines, est perçue comme « une période de

⁵ Pour un bref aperçu voir par exemple WERKNER Ines-Jacqueline, *Wehrstrukturen im internationalen Vergleich*, in: GAREIS Sven Bernhard, KLEIN Paul (dir.), *Handbuch Militär und Sozialwissenschaften*, 2., actualisée et élargie édition, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006, 12 p., p. 81-92 ou BOËNE Bernard, *Revue française de sociologie*, *La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique*, *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, 48 p., p. 647-693.

⁶ Pour l'histoire de la conscription « à la française » et les mythes qui l'entourent voir CREPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Editions Gallimard (Folio histoire), 2009, 528 p et GAUTIER, *op. cit.*, p. 297-303.

⁷ « Les politiques adoptées pas les Etats pour préparer, prévenir ou entreprendre la guerre ». IRONDELLE, *op. cit.*, p. 12.

⁸ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 42.

⁹ GAUTIER, *op. cit.*, p. 45.

¹⁰ GAUTIER, *op. cit.*, p. 46-47.

¹¹ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 15.

conservatisme¹² ». Il s'agissait notamment du raccourcissement du service militaire (10 mois)¹³, du retrait des forces françaises d'Allemagne (FFA), de la professionnalisation des forces projetables (FAR) ainsi que la restructuration du commandement¹⁴.

Les facteurs principaux des réformes sont la réduction des moyens budgétaires¹⁵ (critères du traité de Maastricht)¹⁶, les leçons de la guerre du Golfe¹⁷ et la construction d'un nouveau système de sécurité en Europe. Cependant François Mitterrand veille à conserver le consensus entre la gauche et la droite dans le domaine de la politique militaire de la V^e République qui est fondé sur la dissuasion nucléaire, le service militaire obligatoire et la non-intégration dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)¹⁸.

Globalement les différentes réformes suivent un approche itératif et manquent un plan d'ensemble faute d'un cadre politique et juridique, comme la plupart des lois de programmation militaire (LPM)¹⁹ ne sera pas appliquée²⁰.

Il en résulte un bilan mixte :

- le maintien de la dissuasion nucléaire mais en format réduit ;
- la multiplication des opérations extérieures (OPEX) ;
- le début de la professionnalisation des armées (modèle armée²¹ mixte²²) ;
- la création du projet de défense européenne ;
- la réduction des effectifs de près de 50 000 hommes²³ ;
- le *Livre blanc sur la défense* de 1994²⁴ qui se caractérise par nombreux compromis entre le statu quo et des priorités nouvelles²⁵ ;
- la fragilisation du service militaire obligatoire par son réduction à dix mois en 1992 et le non-emploi des conscrits pendant la guerre du Golfe.

Les causes principales pour ce bilan sont entre autres l'attachement idéologique à la conscription de François Mitterrand et la cohabitation de 1993 à 1995²⁶, qui mènent à la génération

¹² IRONDELLE, *op. cit.*, p. 148.

¹³ LOI n° 92-9 du 4 janvier 1992 modifiant le code du service national qui porte le service militaire à 10 mois.

¹⁴ GAUTIER, *op. cit.*, p. 47.

¹⁵ Les crédits de défense vont baisser de 58 149 00 \$ en 1990 à 53 557 00 \$ en 1995. (Voir Annexe I).

¹⁶ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 64-69.

¹⁷ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 49-55.

¹⁸ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 78, 89-96, 132-133.

¹⁹ LOI de programmation n° 90-32 du 10 janvier 1990 relative à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 et LOI n° 94-507 du 23 juin 1994 relative à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000.

²⁰ GAUTIER, *op. cit.*, p. 48.

²¹ Un modèle d'armée comprend les effectifs et les matériels. Il se caractérise de plus par l'équilibré entre ses différentes composantes et la nature des ses effectifs. IRONDELLE, *op. cit.*, p. 13.

²² Le modèle mixte comporte outre le couple professionnalisation / service militaire obligatoire avec son volet équipements, les volets conventionnel et nucléaire. IRONDELLE, *op. cit.*, p. 111.

²³ Confer IRONDELLE, *op. cit.*, p. 112-113 et Annexe II.

²⁴ SIRPA (dir), *Livre Blanc sur la Défense 1994*, Paris, 1994, 164 p.

²⁵ Pour le processus de la rédaction du Livre blanc sur la Défense 1994 cf. IRONDELLE, *op. cit.*, p. 78-84.

d'une non-décision²⁷ et ne permettent que des changements incrémentaux. Néanmoins le second septennat de François Mitterrand est aussi une phase de maturation, qui permet d'identifier les problèmes, notamment financiers, liés au modèle de l'armée mixte et le maintien du service militaire obligatoire²⁸.

2.1.2. Les réformes pendant le premier septennat de Jacques Chirac (1995 – 2002)

L'élection du président de la République Jacques Chirac en mai 1995 marque une césure dans les réformes des armées françaises d'après guerre froide. Grace à une majorité parlementaire et une volonté affirmée de reformer l'outil militaire²⁹, il en fait une priorité politique pendant son premier septennat³⁰. Pendant juin 1995 et mars 1996 il annonce entre autres la reprise des essais nucléaires, la réintégration dans le comité militaire de l'OTAN, l'élaboration³¹ d'une loi de programmation militaire³² et un nouveau modèle d'armée à l'horizon de 2015³³. Mais c'est surtout l'annonce de la fin du service militaire, fait le 22 février 1996 lors d'une interview télévisé qui mérite d'être examiné de plus près. D'autant plus que cette décision solitaire de Jacques Chirac irrite profondément le gouvernement allemand³⁴.

Ironde date le tournant de la décision de professionnalisation au Conseil de défense du 30 novembre 1995 et la décision elle-même au Conseil de défense du 30 janvier 1996. Il qualifie la décision comme « le fruit de multiples interactions entre des acteurs placés à des niveaux différents : groupes de travail du comité stratégique, cabinet du ministre de la Défense, travaux interministériels, présidence de la République, Parlement, industriels de l'armement, opinion publique »³⁵. Pour expliquer pourquoi la décision de professionnalisation intervient en 1996 Ironde nomme « trois séries de facteurs : le rôle déterminant du leadership présidentiel³⁶, l'importance de la configuration décisionnelle, l'effet de la conjoncture »³⁷. Ainsi le

²⁶ GAUTIER, *op. cit.*, p. 51.

²⁷ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 37, 132-142.

²⁸ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 108-109.

²⁹ Cette volonté de réforme repose sur trois motifs principaux : la moindre performance militaire de projection en comparaison avec l'armée britannique lors de la guerre du Golfe, la perception de l'armée française comme un outil de la politique étrangère et la situation inéquitable du service militaire obligatoire. IRONDELLE, *op. cit.*, p. 38, 155-166, 182-188.

³⁰ GAUTIER, *op. cit.*, p. 51-52.

³¹ Pour une description détaillée de l'élaboration cf. IRONDELLE, *op. cit.*, p. 296-300.

³² LOI n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002.

³³ GAUTIER, *op. cit.*, p. 52.

³⁴ BIEHL Heiko, GIEGRICH Bastian, JONAS Alexander, *Aussetzung der Wehrpflicht. Erfahrungen und Lehren westlicher Partnerstaaten*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 61, n° 48, 2011, 8 p., p. 32 et IRONDELLE, *op. cit.*, p. 193-194.

³⁵ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 30.

³⁶ Pour une analyse approfondie de la sociologie du leadership présidentiel de Jacques Chirac cf. IRONDELLE, *op. cit.*, p. 177-231.

³⁷ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 32.

leadership de Jaques Chirac, reposant sur quatre qualités³⁸, est essentiel dans le processus décisionnel de professionnaliser l'armée française³⁹. Ce processus décisionnel est d'un style régalien avec la relation entre le président de la République et les acteurs du système militaire au centre⁴⁰. Sa configuration décisionnelle marquée par « la clôture autour d'un processus itératif entre le président de la République et le ministère de la Défense, la monopolisation de l'expertise au sein du comité stratégique, la confiscation du débat et de la décision sur la réforme des armées au sein de l'exécutif »⁴¹ est déterminant pour le résultat. En même temps la décision de cette réforme de grande envergure fin de l'année 1995 et au début de l'année 1996 permet à Jaques Chirac de affirmer son leadership politique, malgré une dégradation de la situation politique depuis sa prise de fonction présidentielle⁴².

La fin du service militaire obligatoire, qui se traduit par sa suspension et non pas son abolition, est votée le 28 octobre 1997⁴³ après les élections législatives de juin 2007 par une majorité de gauche⁴⁴. La professionnalisation complète sera mise en œuvre par le gouvernement de Lionel Jospin (1997-2002) au travers du LPM 1997 – 2002 et achevé le 27 juin 2001 par un décret en Conseil des Ministres avec un an d'avance sans difficultés majeurs.

Le deuxième mandat de Jacques Chirac est caractérisé par un ralentissement des réformes du à l'émergence de problèmes financières et un contexte international peu favorable. Le modèle d'armée 2015 du LPM 2003-2008⁴⁵ se révèle sur le temps long malgré des crédits à la hausse comme insoutenable à cause d'une sous-estimation des coûts de l'armée professionnel et des commandes d'équipement trop importantes⁴⁶. Sur le plan international les clivages en Europe suite à la non-participation de la France et de l'Allemagne mettent la politique de défense européenne en panne. Au total la présidence de Jacques Chirac présente un bilan mitigé. Après une professionnalisation de l'armée française réussite, les réformes de la défense française s'enrayent entre 2002 et 2007 à cause des problèmes de financement et un contexte international peu propice⁴⁷.

³⁸ « Une personnalité affichant des préférences fermes ; un style qui allie volontarisme politique et système de gestion formel du Conseil de défense ; un entourage caractérisé par sa loyauté et son homogénéité sur les orientations de la réforme. Enfin, le leadership présidentiel prend corps dans un mode de relation avec la hiérarchie militaire fondé sur l'autorité et l'expertise. » IRONDELLE, *op. cit.*, p. 34.

³⁹ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 32-34.

⁴⁰ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 35.

⁴¹ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 36.

⁴² IRONDELLE, *op. cit.*, p. 38-39, 144-149, 166.

⁴³ LOI n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

⁴⁴ GAUTIER, *op. cit.*, p. 313 et DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, Paris, François Bourin, 2013, 270 p., p. 38-39.

⁴⁵ LOI n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008.

⁴⁶ Cf. GAUTIER, *op. cit.*, p. 457-458.

⁴⁷ GAUTIER, *op. cit.*, p. 56-58, 456-460.

2.2. Les réformes de la *Bundeswehr*

La fin de la guerre froide changeait également la situation d'une manière fondamentale pour la *Bundeswehr*. Outre la question des possibles opérations extérieures qui se posait depuis la guerre du Golfe en 1991 l'intégration d'une partie des soldats de l'armée de la République démocratique allemande (RDA) était à accomplir.

2.2.1. Les réformes pendant le gouvernement de Helmut Kohl (1991 – 1998)

La période des réformes militaires sous le gouvernement du Chancelier fédéral Helmut Kohl commence avec la nécessité de dissoudre l'Armée populaire nationale (NVA) de l'ancien RDA et de réduire les effectives de la *Bundeswehr* de 495 000 à 370 000 soldats avant la fin de 1994. En même temps la question d'une possible contribution militaire à la guerre du Golfe provoque la manifestation de très nombreux doutes politiques, juridiques, sociétaux et militaires⁴⁸. Néanmoins le gouvernement allemand décide relativement tôt de transformer une partie de la *Bundeswehr* dans une force projetable pour des interventions militaires. Cette volonté est clairement affichée dans les directives de la politique de défense de 1992⁴⁹ et le Livre blanc de 1994⁵⁰. Une fois les doutes juridiques sur la légalité d'un emploi de la *Bundeswehr*, en dehors du territoire nationale, levées par la décision de la cour constitutionnelle fédérale allemande du 12 juillet 1994⁵¹ les réformes sont aussi tôt amorcées par le ministre de la Défense Volker Rühle⁵². Les réformes cherchent, outre la préservation d'une forte capacité de mobilisation⁵³ en temps de crise par le maintien du service militaire obligatoire, la création d'une force d'intervention avec courte préavis d'engagement et des soldats professionnels⁵⁴.

Les points clés sont⁵⁵ :

⁴⁸ WEISSWANGE Jan-Phillipp, *Transformation der Bundeswehr. Ist alles im Fluss?*, in: LUTZ Karl-Heinz, RINK Martin et SALISCH Marcus von (dir.), *Reform-Reorganisation-Transformation. Zum Wandel in deutschen Streitkräften von den preußischen Heeresreformen bis zur Transformation der Bundeswehr*, München, R. Oldenburg Verlag, 2010, 19 p., p. 432.

⁴⁹ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Verteidigungspolitische Richtlinien vom 26. November 1992*, Bonn, 1992, 18 p.

⁵⁰ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 1994. Zur Sicherheit der Bundesrepublik Deutschland und zur Lage und Zukunft der Bundeswehr*, Bonn, 1994, 160 p., p. 95.

⁵¹ BUNDESVERFASSUNGSGERICHT, *Urteil des Zweiten Senats vom 12. Juli 1994 aufgrund der mündlichen Verhandlung vom 19. und 20. April 1994*, Karlsruhe, 1994, 67 p.

⁵² BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Konzeptionelle Leitlinien zur Weiterentwicklung der Bundeswehr*, Bonn, 1994.

⁵³ Cette capacité est jugée comme indispensable par le CEMA allemand GA Hartmut Bagger à cause de la responsabilité allemande pour le maintien de la paix et de la stabilité en Europe. BAGGER Hartmut, *Die allgemeine Wehrpflicht steht nicht zur Disposition*. Europäische Sicherheit, vol. 46, n° 2, 1997, 4 p., p. 8.

⁵⁴ RÜHE Volker, *Europäische Sicherheit und die Zukunft der Bundeswehr*, Rede anlässlich des 7. Forums der Welt am Sonntag zum Thema „Die Rolle der Bundeswehr in einer sich wandelnden Welt“, Berlin, 1994, 4 p., p. 3.

⁵⁵ MEIERS Franz-Josef, *Zur Transformation der Bundeswehr*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 55, n° 21, 2005, 8 p., p. 15-16.

- un volume de la *Bundeswehr* de 338 000 soldats (200 000 soldats professionnels ou sous contrat, 135 000 conscrits) en temps de paix (680 000 en temps de guerre) ;
- la création des trois catégories de forces : forces de réaction de crise (*Krisenreaktionskräfte*), forces principales de défense (*Hauptverteidigungskräfte*), organisation militaire de base (*Militärische Grundorganisation*) ;
- la mise sur pied d'une force de réaction forte de ~ 50 000 soldats (15% des effectifs) ;
- le maintien du service militaire obligatoire de dix mois plus deux mois à disposition ;
- la création du service militaire volontaire de douze mois dans les forces de réaction⁵⁶.

Au final le changement de la situation géopolitique est difficilement accepté par les chefs militaires de la *Bundeswehr* comme base de départ pour une nouvelle planification stratégique. C'est pourquoi les réformes sous le gouvernement du Chancelier fédéral Helmut Kohl ne représentent pas encore des changements fondamentaux rompant avec le passé⁵⁷.

2.2.2. Les réformes sous le gouvernement de Gerhard Schröder (1998 – 2005)

Après l'accession au pouvoir du gouvernement du Chancelier fédéral Gerhard Schröder un état des lieux de la *Bundeswehr* est fait entre novembre 1998 et avril 1999⁵⁸. En suite trois différentes études⁵⁹ pour réformer la *Bundeswehr* sont menés pendant le printemps de l'année 2000 avec pour but d'accroître la capacité d'intervention. Finalement le rapport du ministre de la Défense Rudolf Scharping et son futur CEMA (*Generalinspekteur*) Harald Kujat s'impose.

Le rapport prévoit⁶⁰ :

- un volume de la *Bundeswehr* de 282 000 soldats (200 000 soldats professionnels ou sous contrat et 80 000 conscrits) avec une priorisation des forces de réaction en cas de crise et 80 000 – 90 000 employés civils ;

⁵⁶ *Freiwillig zusätzlichen Wehrdienst Leistenden* (FWDL). Ce statut des volontaires est comparable au statut des volontaires pour le service long (VSL) et les appelés volontaires action extérieure (AVAE). Cf. IRONDELLE, *op. cit.*, p. 118-19.

⁵⁷ JANNING Josef et BAUER Thomas, *Into the great wide open : the transformation of the German Armed Forces after 1990*, Orbis : a quarterly journal of world affairs, vol. 51, n° 3, 2007, 13 p., p. 532.

⁵⁸ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Bestandsaufnahme. Die Bundeswehr an der Schwelle zum 21. Jahrhundert vom 03.05.1999*. Bonn, 1999, 175 p.

⁵⁹ 1. KOMMISSION „GEMEINSAME SICHERHEIT UND ZUKUNFT DER BUNDESWEHR“, *Gemeinsame Sicherheit und Zukunft der Bundeswehr. Bericht der Kommission an die Bundesregierung*, Berlin, 23.05.2000, 179 p. („Weizsäcker-Kommission“)

2. GENERALINSPEKTEUR DER BUNDESWEHR, *Eckwerte für die konzeptionelle und planerische Weiterentwicklung der Streitkräfte*, Bonn, 23.05.2000, 56 p. („Eckwerte-Papier“).

3. BUNDESMINISTER DER VERTEIDIGUNG, *Die Bundeswehr – sicher ins 21. Jahrhundert. Eckpfeiler für eine Erneuerung von Grund auf*, 2000, Berlin, 42 p. („Eckpfeiler-Papier“).

⁶⁰ BUNDESMINISTER DER VERTEIDIGUNG, *Die Bundeswehr – sicher ins 21. Jahrhundert. Eckpfeiler für eine Erneuerung von Grund auf*, 2000, Berlin, 42 p., p. 25-39.

- le fusionnement des catégories des forces (KRK et HVK) pour augmenter la capacité d'intervention rapide⁶¹ ;
- le maintien du service militaire obligatoire justifié par la mission principale de la *Bundeswehr* : la défense du territoire nationale⁶² mais en format réduit : 80 000 postes au lieu de 135 000 postes et une durée du service militaire qui passe de dix mois à neuf mois en 2002⁶³. L'option du service volontaire prolongé est maintenue (27 000 postes).
- un « contrat opérationnel » d'une opération majeure (50 000 soldats pour un an) ou deux opérations médianes (10 000 soldats par théâtre en permanence) et plusieurs opérations nationales de petite envergure (RESEVAC) ;
- le renforcement des pouvoirs du CEMA (*Generalinspekteur*) par la création d'un commandement interarmées (*Einsatzführungskommando* à Potsdam) pour la planification et le commandement des OPEX ;
- la mise sur pied des services interarmées⁶⁴ ;
- la réorganisation du processus de l'armement (« *Customer, Product, Management 2001* ») et
- l'ouverture de la Bundeswehr au personnel féminin à partir du 1^{er} janvier 2001.

Suite aux attentats du 11 septembre 2001 les réformes envisagées sont vite périmées par une multiplication des OPEX (FIAS, OLI), l'interarméesisation croissante et des ressources budgétaires restreintes⁶⁵. Pour réagir le nouveau ministre de la Défense Peter Struck ordonne en 2002 la rédaction de nouvelles directives de la politique de défense⁶⁶. Ces directives de la

⁶¹ Répartition par catégorie : 150 000 soldats des forces d'intervention et de réaction (*Eingreif- und Reaktionskräfte*), 108 000 soldats des forces de soutien (*Unterstützungskräfte*) 22 000 soldats en cours de formation et 2 000 réservistes. LANGE Manfred, *Die Neuausrichtung der deutschen Streitkräfte*, Soldat und Technik Zeitschrift für Wehrtechnik, Rüstung und Logistik, vol. 44, n° 3, 2001, 7 p., p. 12.

⁶² BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Die Bundeswehr – sicher ins 21. Jahrhundert. Eckpfeiler für eine Erneuerung von Grund auf*, 2000, Berlin, 42 p., p. 29-32.

⁶³ MEIERS Franz-Josef, *Zur Transformation der Bundeswehr*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 55, n° 21, 2005, 8 p., p. 17.

⁶⁴ Le service central de santé (*Zentraler Sanitätsdienst der Bundeswehr*) et la base des forces armées (*Streitkräftebasis*).

⁶⁵ La différence entre les moyens financiers alloués et les besoins financières de la Bundeswehr était estimé à l'ordre d'environ 2,5 Milliards Euro par an. CLEMENT Rolf, *Die Transformation der Bundeswehr*, Der Mittler-Brief: Informationsdienst zur Sicherheitspolitik, vol. 19, n° 2, 2004, 8 p., p. 2.

Au total la suppression des projets planifiés à l'ordre de 26 milliards Euros semblait nécessaire pour regagner une nouvelle marge de manœuvre en 2012. MEIERS Franz-Josef, *Zur Transformation der Bundeswehr*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 55, n° 21, 2005, 7 p., p. 19-20.

⁶⁶ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Verteidigungspolitische Richtlinien für den Geschäftsbe- reich des Bundesministeriums der Verteidigung vom 21. Mai 2003*, Berlin, 2003, 32 p., p. 7.

politique de défense de 2003, qui prévoient un processus continu de *transformation* au lieu des réformes par étapes⁶⁷, peuvent être considérés comme une rupture avec le passé⁶⁸.

Les points clés de la *transformation* de la *Bundeswehr* sont :

- le but de la transformation reste comme auparavant l'amélioration de la capacité d'intervention par une meilleure synchronisation des missions, des capacités et des équipements⁶⁹ ;
- une nouvelle priorisation des missions de la *Bundeswehr* vers la prévention des conflits internationaux et la gestion des crises, qui sont considérés comme plus probable que la défense du territoire national⁷⁰ ;
- les capacités servant uniquement à la défense du territoire nationale ne sont plus considérées comme déterminantes pour la structure de la *Bundeswehr*⁷¹ ;
- un nouvel format de la *Bundeswehr* (*Personalstrukturmodell* 2010) avec 252 500 soldats (195 000 soldats professionnels ou sous contrat, 55 000 conscrits, 2 500 réservistes) et 75 000 employés civils⁷² ;
- le maintien de la conscription pour préserver une capacité de reconstitution en cas d'un conflit majeur⁷³ et pour profiter des qualifications et connaissances des conscrits à peu de frais⁷⁴. Néanmoins les effectives des appelées sont réduites à 55 000 postes⁷⁵ ;
- les catégories des forces existantes sont modifiées (35 000 forces d'intervention (*Eingreifkräfte*), 70 000 forces de stabilisation (*Stabilisierungskräfte*), 147 500 forces de soutien (*Unterstützungskräfte*)) pour mieux prendre en compte les exigences des OPEX qui persistent de plus en plus long dans la durée⁷⁶ ;
- la fermeture d'environ 100 garnisons ;
- la réduction des programmes de l'armement d'environ 26 Milliards d'Euros.

⁶⁷ STRUCK Peter, *Neuausrichtung der Bundeswehr. Planungsweisung des Generalinspektors*, Soldat und Technik, vol. 46, n° 3, 2003, 3 p., p. 8 et BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Grundzüge der Konzeption der Bundeswehr vom 10. August 2004*, Berlin, 2004, 53 p, p. 14.

⁶⁸ BALD Detlef, *Die Bundeswehr. Eine kritische Geschichte 1955-2005*, München, C. H. Beck, 2005, 232 p., p. 171.

⁶⁹ SCHNEIDERHAN Wolfgang, *Ziel der Transformation der Bundeswehr ist die Verbesserung der Einsatzfähigkeit*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 54, n° 2, 2005, 11 p., p. 22.

⁷⁰ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Verteidigungspolitische Richtlinien für den Geschäftsbereich des Bundesministeriums der Verteidigung vom 21. Mai 2003*, Berlin, 2003, 32 p., p. 11.

⁷¹ *Ibid.*, p. 30.

⁷² MEIERS Franz-Josef, *Zur Transformation der Bundeswehr*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 55, n° 21, 2005, 8 p., p. 18.

⁷³ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Verteidigungspolitische Richtlinien für den Geschäftsbereich des Bundesministeriums der Verteidigung vom 21. Mai 2003*, Berlin, 2003, 32 p., p. 14, 18 et 31.

⁷⁴ SCHNEIDERHAN Wolfgang, *Transformation der Bundeswehr. Verbesserung der Einsatzfähigkeit*, Der Mittler-Brief: Informationsdienst zur Sicherheitspolitik, vol. 20, n° 1, 2005, 12 p, p. 5.

⁷⁵ WEISSWANGE, *op. cit.*, p. 441.

⁷⁶ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Grundzüge der Konzeption der Bundeswehr vom 10. August 2004*, Berlin, 2004, 53 p., p. 23-27.

En résumé le bilan des réformes sous le gouvernement du Chancelier fédéral Gerhard Schröder reste mixte. D'une part la publication d'un nouveau Livre blanc échoue à cause du désaccord des deux parties gouvernementales sur la question du maintien du service militaire obligatoire⁷⁷ d'autre part le gouvernement fédéral parvient grâce à la participation à la guerre du Kosovo que la *Bundeswehr* redevient un instrument de projection du pouvoir de la politique étrangère⁷⁸.

2.2.3. Les réformes sous le premier gouvernement d'Angela Merkel (2005 – 2009)

Suite aux élections fédérales en 2005 la Chancelière fédérale Angela Merkel forme un nouveau gouvernement avec la partie social-démocrate allemande (« Grande Coalition »). Après douze ans ce gouvernement publie en 2006 un Livre blanc⁷⁹, qui reste en grande partie dans la continuité du processus de la transformation avec seulement un léger changement d'accentuation de la défense nationale⁸⁰. Notamment la question du maintien du service militaire obligatoire fait l'unanimité au sein du nouveau gouvernement fédéral et des grandes parties (CDU, CSU, SPD)⁸¹, qui le juge comme ayant fait ses preuves sans réserve dans des circonstances de sécurité alternantes⁸². Dans cet esprit le nouveau ministre de la Défense Franz Josef Jung décide en 2006 de créer 5 000 postes supplémentaires pour des appelés en raison d'améliorer l'égalité du service militaire obligatoire⁸³.

2.2.4. Les réformes sous le second gouvernement d'Angela Merkel (2009 – 2013)

Le deuxième mandat de la Chancelière fédérale Angela Merkel est marqué par les conséquences de la crise économique mondiale. Une de ces conséquences est la réorganisation la plus profonde de la *Bundeswehr* depuis la fin de la guerre froide⁸⁴, qui est marqué par la sus-

⁷⁷ UESSELER Rolf, *Interessenpolitik weißgewaschen*, Blätter für deutsche und internationale Politik, vol. 51, n° 12, 2006, 4 p., p. 1423.

⁷⁸ STELZENMÜLLER Constanze, *Das falsche Sparschwein. Die Politik hat die Bundeswehr verraten*, Die Zeit, vol. 57, n° 11, 7 mars 2002, p. 8

⁷⁹ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 2006. Zur Sicherheitspolitik Deutschlands und zur Zukunft der Bundeswehr*, Berlin, 2006, 133 p.

⁸⁰ JÖRIS Paul Elmar, *Hindukusch und Hindelang*, loyal Magazin für Sicherheitspolitik, vol. 46, n° 11, 2006, p. 14.

⁸¹ *Gemeinsam für Deutschland. Mit Mut und Menschlichkeit*. Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD. 11 November 2005, 225 p., p. 154 et CLEMENT Rolf, *Kursbuch deutscher Sicherheitspolitik*, loyal Magazin für Sicherheitspolitik, vol. 46, n° 11, 2006, 1 p., p. 9.

⁸² BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 2006. Zur Sicherheitspolitik Deutschlands und zur Zukunft der Bundeswehr*, Berlin, 2006, 133 p., p. 6-7, p. 64-65.

⁸³ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Moderne Wehrpflicht für die Bundeswehr der Zukunft*, Berlin, 2007, 32 p., p. 24 et JUNG Franz Josef, *Bilanz und Perspektiven für die Bundeswehr und die deutsche Sicherheitspolitik*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 57, n° 1, 2008, 7 p., p.16.

⁸⁴ BRUNE Sophie-Charlotte (*et alii*), *Die künftige Bundeswehr und der Europäische Imperativ*, Berlin, Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP-Aktuell 15), 2011, 8 p., p. 1.

pension du service militaire obligatoire⁸⁵. Une décision qui s'annonce déjà lors de la formation du nouvel gouvernement fédéral⁸⁶ en octobre 2009. La partie libérale (FDP), qui réclamait la fin du service militaire obligatoire pendant la campagne électorale de 2009⁸⁷, obtient comme compromis la réduction du service militaire de neuf à six mois à compter du 1^{er} janvier 2011⁸⁸.

En plus une commission⁸⁹ présidé par Frank-Jürgen Weise (dite *Strukturkommission*) est mise en place le 12 avril 2010 pour élaborer des propositions relatives à une réorganisation profonde de la *Bundeswehr*⁹⁰.

En parallèle le cabinet fédéral charge le ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg et le CEMA (*Generalinspekteur*) Volker Wieker le 7 juin 2010 à Hardenberg d'étudier, en étroite collaboration avec la *Strukturkommission*, les conséquences d'une possible réduction des effectives de la *Bundeswehr* de 40 000 soldats et d'une professionnalisation éventuelle. Le rapport du CEMA (*Generalinspekteur*) est rendu en septembre 2010 et propose cinq formats différents de la *Bundeswehr*⁹¹. Le compte rendu de la *Strukturkommission* avec des propositions pour une refonte radicale de la *Bundeswehr* suit en octobre 2010⁹². Finalement le cabinet fédéral approuve le réaligement (*Neuaustrichtung*) de la *Bundeswehr* ainsi que la suspension du service militaire obligatoire le 15 décembre 2010. La suspension du service militaire obligatoire est débattue⁹³ et finalement votée le 15 avril 2011⁹⁴ par une grande majorité⁹⁵ dans le

⁸⁵ KUJAT Harald, *Das Ende der Wehrpflicht*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 61, n° 48, 2011, 5 p., p. 3.

⁸⁶ Composé de la CDU/CSU et la FDP.

⁸⁷ KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *Guttenbergs Meisterstück? Die Aussetzung der Wehrpflicht*, 25 p. Prof. Dr. Manuela GLAAB, Politikwissenschaften, Universität Koblenz Landau, 2016, p. 5.

⁸⁸ WACHSTUM. BILDUNG. ZUSAMMENHALT. Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und FDP. 17. Koalitionsvertrag, 26. Octobre 2009, 134 p., p. 124 et GESETZ zur Änderung wehr- und zivildienstrechtlicher Vorschriften 2010 (WehrRÄndG 2010) du 31 juillet 2010, BGBl. I S. 1052.

⁸⁹ Les membres des la commission sont: Dr. h.c. Frank-Jürgen Weise (Président), Prof. Dr. Hans Heinrich Driftmann (Vice-président); Hans-Ulrich Klose; Prof. Dr. Jürgen Kluge; Général 2S Karl-Heinz Lather; Dr. Hedda von Wedel.

⁹⁰ WACHSTUM. BILDUNG. ZUSAMMENHALT. Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und FDP. 17. Koalitionsvertrag, 26. Octobre 2009, 134 p., p. 124.

⁹¹ GENERALINSPEKTEUR DER BUNDESWEHR, *Bericht des Generalinspektors der Bundeswehr zum Prüfauftrag aus der Kabinettsklausur vom 7. Juni 2010*, Berlin, 2010, 62 p., p. 25-29.

⁹² STRUKTURKOMMISSION DER BUNDESWEHR, *Bericht der Strukturkommission der Bundeswehr Oktober 2010. Vom Einsatz her denken, Konzentration, Flexibilität, Effizienz*, Berlin, 2010, 114 p.

⁹³ DEUTSCHER BUNDESTAG Drucksache 17/4821 - *Gesetzentwurf: Entwurf eines Gesetzes zur Änderung wehrrechtlicher Vorschriften 2011 (Wehrrechtsänderungsgesetz 2011 - WehrRÄndG 2011)* - 21.02.2011, Berlin, 2011, 27 p.

DEUTSCHER BUNDESTAG, *Plenarprotokoll 17/93. Stenografischer Bericht. 93. Sitzung 24. Februar 2011*, Berlin, 2011, 304 p.

DEUTSCHER BUNDESTAG Drucksache 17/5239 - *Beschlussempfehlung und Bericht: zu dem Gesetzentwurf der Bundesregierung -17/4821- Entwurf eines Gesetzes zur Änderung wehrrechtlicher Vorschriften 2011 (Wehrrechtsänderungsgesetz 2011 - WehrRÄndG 2011)* - 23.03.2011, Berlin, 2011, 15 p.

⁹⁴ DEUTSCHER BUNDESTAG, *Plenarprotokoll 17/99. Stenografischer Bericht. 99. Sitzung 24. März 2011*, Berlin, 2011, 240 p.

Bundestag : le fin du service militaire obligatoire entre en vigueur le 1^{er} juillet 2011⁹⁶. La décision de suspendre le service militaire obligatoire est justifié par l'absence de justification sécuritaire et manque des moyens⁹⁷. Par mesure de précaution le service militaire obligatoire est maintenu au sein de la Loi fondamentale et peut être réactivé en cas de crise ou de guerre.

Les décisions politiques sont concrétisées dans la suite par :

- les points-clés pour le réaligement du 18 mai 2011⁹⁸ ;
- les directives pour le politique de défense du 27 mai 2011⁹⁹, qui souligne la volonté de l'Allemagne de s'engager plus à travers le concept de la nation cadre¹⁰⁰ et
- le décret de Dresde du 21 mars 2012, qui renforce considérablement les pouvoirs du CEMA (*Generalinspekteur*)¹⁰¹.

Dans l'esprit de contribuer à la consolidation du budget fédéral imposée par la constitution et l'accomplissement des engagements vis-à-vis les partenaires¹⁰² les points clés du réaligement de 2011 sont :

- la réduction des effectives à 185 000 soldats (dont 170 000 soldats professionnels et sous contrat ainsi que 5 000 – 15 000 engagés volontaires [FWDL]) et 55 000 employés civils ;
- le réajustement du niveau des ambitions : 10 000 soldats projetables en permanence ;
- le maintien du service militaire volontaire (*Freiwilliger Wehrdienst*) ;
- la révision des implantations des garnisons pour maintenir un maillage national ;
- une nouvelle conception pour les réservistes ;
- la mise en adéquation des crédits budgétaires de la défense avec ses missions ;

⁹⁵ Seul les deux parties des gauches (SPD et die Linke) refusent l'approbation à cause des craintes que les contraintes budgétaires empêcheraient le succès du réaligement. KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *op. cit.*, p. 17.

⁹⁶ GESETZ zur Änderung wehrrechtlicher Vorschriften (WehrRÄndG) du 28 April 2011, BGBl. I S. 678.

⁹⁷ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Die Neuausrichtung der Bundeswehr. Nationale Interessen wahren – Internationale Verantwortung übernehmen – Sicherheit gemeinsam gestalten*, Berlin, 2012, 128 p., p.11 et SCHLIE Ulrich, *Die Neuausrichtung der Bundeswehr*, Österreichische militärische Zeitschrift: ÖMZ, vol. 49,n° 6, 2011, 5 p., p. 717-718.

⁹⁸ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Eckpunkte für die Neuausrichtung der Bundeswehr vom 18. Mai 2011*, Berlin, 2011, 4 p.

⁹⁹ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Verteidigungspolitische Richtlinien vom 27. Mai 2011. Nationale Interessen wahren – Internationale Verantwortung übernehmen – Sicherheit gemeinsam gestalten*, Berlin, 2011, 36 p.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 18 et JABERG Sabine, *Neues Weißbuch auf altem Kurs*, in: HARTMANN Uwe, ROSEN Claus von (dir.), *Innere Führung als kritische Instanz*, Berlin, 2016, 9 p., p. 270.

¹⁰¹ BUNDESMINISTER DER VERTEIDIGUNG, *Grundsätze für die Spitzengliederung, Unterstellungsverhältnisse und Führungsorganisation im Bundesministerium der Verteidigung und der Bundeswehr vom 22. März 2012*, Dresden, 2012, 8 p.

¹⁰² GENERALINSPEKTEUR DER BUNDESWEHR, *Bericht des Generalinspektors der Bundeswehr zum Prüfauftrag aus der Kabinettsklausur vom 7. Juni 2010*, Berlin, 2010, 62 p., p. 4 et BRUNE Sophie-Charlotte (et alii), *op. cit.*, p. 2.

- le fusionnement des compétences organiques et techniques ;
- la réorganisation du ministère de la Défense (neuf Départements avec environ 2 000 postes) ;
- le renforcement des pouvoirs du CEMA (*Generalinspekteur*) ;
- le maintien des trois armées et deux services (*Heer, Luftwaffe, Marine, Streitkräftebasis, Zentraler Sanitätsdienst*) ;
- la restructuration du processus du développement et de l'acquisition de l'armement ;
- la réalisation des mesures principales à l'horizon de 2017¹⁰³.

2.3. Comparaison des résultats relatifs au service militaire obligatoire

Les résultats de différentes réformes du service militaire obligatoire en France et en Allemagne se distinguent peu dans la décision fondamentale de suspension au lieu d'une suppression. En revanche il reste beaucoup de diversités dans les différents modèles compensatoires des services militaires et civils dans les deux pays.

2.3.1. France

2.3.1.1. Modèles compensatoires obligatoires

Par souci pour le maintien du lien entre la Nation française et son armée la loi 97-1019 du 28 octobre 1997¹⁰⁴ prévoit le maintien d'un volet obligatoire pour tous les citoyens français : le Service National Universel (art L 111-1), ou parcours de citoyenneté. Le parcours consiste de trois étapes : l'enseignement de Défense (art L 114-1), le recensement (art L 114-2) et l'appel de préparation à la défense (art L 114-3).

La première étape du parcours de citoyenneté est l'enseignement de défense qui vise à renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense¹⁰⁵. Dispensé au collège et lycée, il repose sur une coopération étroite, entre ministères de l'Education Nationale et des Armées. A ce titre le ministère des Armées fournit par exemple des supports pédagogiques au corps enseignant et ouvre ses emprises au titre de visites-découvertes.

Le recensement qui concerne les jeunes Français, garçons et filles, âgés de 16 ans constitue la deuxième étape du parcours de citoyenneté. Il se fait en mairie ou en ligne par la déclaration de l'état civil, de la situation familiale et scolaire, universitaire ou professionnelle. L'administration délivre en retour une attestation de recensement, obligatoire pour

¹⁰³ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Die Neuausrichtung der Bundeswehr. Nationale Interessen wahren – Internationale Verantwortung übernehmen – Sicherheit gemeinsam gestalten*, Berlin, 2012, 128 p, p. 16-17, 21.

¹⁰⁴ LOI n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

¹⁰⁵ Art L 114-1 de la LOI n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

l'inscription à tout examen tel que le baccalauréat ou la conduite accompagnée¹⁰⁶. Le recensement permet notamment d'initier les convocations à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et l'établissement des futures listes électorales.

Troisième et dernier étape du parcours de citoyenneté, la JAPD est établie en 1998 au profit des garçons et filles entre 16 et 18 ans. La JAPD cherche à maintenir un lien civique minimal entre les jeunes et l'armée¹⁰⁷. Après avoir été rebaptisé journée défense citoyenneté (JDC) en 2010, cette journée concerne aujourd'hui 800 000 jeunes annuellement. La JDC est essentiellement une journée d'information par des personnels spécifiquement formés, qui se déroule au sein d'emprises militaires. La pertinence de la JDC est aujourd'hui contestée pour son coût, estimé à 142,50 € par jeune, son contenu (pas uniquement militaire) et finalement son utilité, à la fois pour les jeunes et pour les armées¹⁰⁸. Ainsi la question d'une possible re-création d'un service national universel et obligatoire revient assez régulièrement depuis la suspension du service militaire obligatoire¹⁰⁹. Le dernier projet date de la campagne électorale du président de la République Emmanuel Macron en 2016.

2.3.1.2. Modèles compensatoires volontaires

En plus du parcours de citoyenneté obligatoire, il existe des modèles supplémentaires en fonction de l'âge et de l'objectif recherché, pour des jeunes volontaires, qui cherchent à conforter un lien fort entre la jeunesse et l'armée. Ainsi sont offertes : les préparations militaires, le volontariat dans les armées, l'engagement dans la réserve, les cadets de la défense, le programme « Défense 2^{ème} chance » et le service militaire adapté (Outre-Mer) ou volontaire (Métropole).

Les préparations militaires, autrement nommées périodes militaires initiales et de perfectionnement, permettent une immersion complète et offrent une multitude des possibilités selon l'armée choisie et les attentes de l'intéressé. Elles connaissent un succès certain malgré la faiblesse du public concerné, à l'ordre de 16 000 participants annuels¹¹⁰.

Par contre le volontariat dans les armées semble d'être mal adapté à une armée professionnelle car il risque de disparaître à raison de moins de 1 500 candidats par an.

¹⁰⁶ Art L 113-2 de la LOI n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

¹⁰⁷ GAUTIER, *op. cit.*, p. 313.

¹⁰⁸ BOISSERIE Cécilia, *Professionnalisation des armées: retour sur le débat Service National 91-97 et alternatives envisagées: perspectives d'avenir?*, France Ecole de guerre, promotion Verdun, 2015-2016, 26 p., p. 17.

¹⁰⁹ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 317.

¹¹⁰ BOISSERIE, *op. cit.*, p. 18.

La réserve militaire s'articule depuis 2006¹¹¹ en deux ensembles : la réserve citoyenne de défense et de sécurité et la réserve opérationnelle¹¹². La réserve citoyenne, constituée de personnes volontaires âgé de 17 ans au moins et possédant la nationalité française, cherche à connaître le monde de la défense, entretenir l'esprit de défense et contribuer au maintien du lien entre les forces armées et la société civile. Dès à présent, la réserve citoyenne ne connaît qu'une faible visibilité, avec seulement 3 500 membres recensés¹¹³.

La réserve opérationnelle vise essentiellement à fournir aux forces d'active les renforts nécessaires pour accroître leur capacité dans les différentes fonctions et remplir des missions sur le territoire national. « Longtemps décrédibilisée par une montée en puissance sans cesse reportée faute de priorité financière et d'une doctrine d'emploi cohérente et transparente »¹¹⁴ la réserve opérationnelle retrouve depuis janvier 2015 une importance accrue dont l'ambitieux projet de réforme¹¹⁵ inscrit dans la loi de programmation militaire 2014-2019 actualisée témoigne. Cette importance accrue est également soulignée avec le rattachement de la réserve opérationnelle de premier niveau (RO1) en 2016¹¹⁶ lors de la création de la garde nationale.

Le programme des Cadets de la Défense est un partenariat entre les ministères des Armées et de l'Éducation nationale qui vise à entretenir le lien armées-nation et armées-jeunesse. Le programme permet aux élèves de découvrir l'environnement militaire, d'approfondir leurs connaissances de la Défense nationale, « mais aussi et surtout d'expérimenter la vie en groupe et la cohésion, mettant l'accent sur le civisme, le respect de l'autre et l'esprit d'entraide »¹¹⁷.

¹¹¹ LOI n° 2006-449 du 18 avril 2006 modifiant la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.

¹¹² La réserve opérationnelle est constituée des réservistes titulaires d'un engagement à servir la réserve (réserve opérationnelle de premier niveau (RO1) et d'anciens militaires qui restent disponibles pour les forces armées (réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2)). MINISTÈRE DES ARMÉES, *La réserve opérationnelle*, <https://www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/reserve-operationnelle/la-reserve-operationnelle> (11.01.2018).

¹¹³ BOISSERIE, *op. cit.*, p. 18.

¹¹⁴ « En dépit des objectifs revendiqués par les différentes lois de programmation militaire, le nombre de réservistes opérationnels ne cesse de fléchir entre 2008 et 2014, principalement en raison de contraintes budgétaires. En 2014, la réserve opérationnelle de premier niveau représente près de 55 000 réservistes (28 000 réservistes au sein du ministère de la défense et 27 000 réservistes au sein de la gendarmerie nationale) qui effectuent en moyenne 20 jours d'activité par an au profit des forces armées. »

MINISTÈRE DES ARMÉES, *Histoire de la réserve militaire*, <https://www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/histoire-de-la-reserve-militaire/histoire-de-la-reserve-militaire> (11.01.2018).

¹¹⁵ Le projet prévoit un accroissement des jours d'activités (25 à 30 jours d'activité par an), une augmentation du nombre de réservistes (de 28 000 à 40 000 réservistes) et une hausse des budgets associés. En 2018 les armées devront être capables d'engager chaque jour sur le territoire national 1.000 réservistes. MINISTÈRE DES ARMÉES, *Histoire de la réserve militaire*, <https://www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/histoire-de-la-reserve-militaire/histoire-de-la-reserve-militaire> (11.01.2018).

¹¹⁶ MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, Décret no 2016-1364 du 13 octobre 2016 relatif à la garde nationale.

¹¹⁷ MINISTÈRE DES ARMÉES, *Les Cadets de la Défense en marche verte*, <http://www.defense.gouv.fr/air/fil-d-actualite/les-cadets-de-la-defense-en-marche-verte> (11.01.2018)

Créé par une ordonnance du 2 août 2005, le programme « Défense 2^{ème} chance » propose aux jeunes à l'âge de 18 à 21 ans faisant preuve des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle une triple formation (comportementale, scolaire et professionnelle) au sein des établissements d'insertion de la Défense, qui est sanctionné par un certificat de formation générale (CFG) et une attestation de formation professionnelle¹¹⁸.

Le service militaire adapté (SMA), qui était créé en 1961, relève du ministère de l'Outre-mer. Le SMA est un dispositif militaire¹¹⁹ d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification et résidants dans les DOM/TOM. Il offre une formation globale, d'une durée moyenne de dix mois, « qui repose sur les règles de vie et de discipline militaires, renforcées par un accompagnement socio-éducatif permanent et un suivi individualisé de chaque volontaire »¹²⁰. En 2017 le SMA accueillait 6 000 volontaires avec un taux d'insertion d'environ 70% à l'issue de leur formation¹²¹.

Le Service militaire volontaire (SMV), né de la volonté du président de la République François Hollande en 2015, est un nouveau dispositif d'insertion sociale pour des jeunes en difficulté. Inspiré par les expériences du SMA, le SMV propose aux jeunes de 18 à 25 ans un parcours d'insertion rémunéré¹²² vers l'emploi, de six à douze mois, au sein de six centres métropolitains¹²³. La durée variable permet à plus de 5 000 jeunes par an un parcours individualisé qui s'organise autour de deux piliers : formation à la vie en collectivité dans un cadre militaire et formation professionnelle¹²⁴.

Par extension, il existe depuis 2010¹²⁵ deux formes de Service Civique¹²⁶ : l'engagement de Service Civique comme la forme principale et le volontariat de Service Civique (volontariat

¹¹⁸ CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, *Avis et Rapport « Défense deuxième chance » : Favoriser l'insertion professionnelles des jeunes*, Paris, 2006, 148 p., p. I-9-10.

¹¹⁹ Les cadres servant au SMA sont détachés du ministère des Armées pour la durée de leur mandat. LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE, *Le SMA en chiffres*. <http://www.le-sma.com/presentation.htm?showall=&start=1> (11.01.2018).

¹²⁰ LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE, *Le SMA Notre mission? Insérer de jeunes ultramarins en difficulté*. <http://www.le-sma.com/presentation.html> (11.01.2018).

¹²¹ CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, op. cit., p. I-10 et LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE, *Le SMA en chiffres*. <http://www.le-sma.com/presentation.html?showall=&start=1> (11.01.2018).

¹²² La rémunération varie entre 313 Euros pour les Volontaires stagiaires (non diplômés ou titulaires d'un diplôme inférieur au BEP, CAP ou baccalauréat) et de 675 euros pour les Volontaires techniciens (titulaires d'un BEP, CAP ou baccalauréat).

¹²³ BOISSERIE, *op. cit.*, p. 18.

¹²⁴ MINISTÈRE DES ARMÉES, *Service Militaire Volontaire Présentation Générale*, <http://www.defense.gouv.fr/smv/presentation/presentation-generale> (11.01.2018).

¹²⁵ LOI n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique.

¹²⁶ Par ailleurs, la loi regroupe d'autres formes de volontariat (service volontaire européen, volontariat de solidarité internationale, volontariat international en entreprise, volontariat international en administration) sous le label «Service Civique». SERVICE CIVIQUE, *Le Service Civique depuis 2010*,

associatif depuis juillet 2014). Le Service Civique permet essentiellement aux jeunes de 16 à 25 ans d'œuvrer au profit de la collectivité et de développer son sens citoyen. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée six à douze mois, rémunéré, mis à profit pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines¹²⁷ d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation. Le Service Civique connaît aujourd'hui un succès manifeste mais ne peut pas honorer l'afflux massif de demandes¹²⁸.

2.3.2. Allemagne

En conséquence de la suspension du service militaire obligatoire en 2011 les Allemands ne peuvent que postuler pour des modèles de services volontaires.

Du côté militaire le Service militaire volontaire (*Freiwilliger Wehrdienst* FWD), qui existait déjà depuis le 1^{er} janvier 1996 sous l'appellation « *Freiwillig länger/zusätzlich Wehrdienstleistende* (FWDL) »¹²⁹, est adapté en 2011. Depuis l'adaptation le service est ouvert à tous les citoyens allemands à partir de 17 ans. Son durée est entre sept mois et 23 mois, au-delà du douze mois les volontaires doivent déclarer leur volonté de participer à des opérations extérieures (OPEX). Actuellement la *Bundeswehr* offre 12 500 postes dans le cadre du Service Militaire Volontaire. Le service possède un potentiel considérable de recrutement mais démontre en même temps la nécessité d'améliorer la gestion des ressources humaines, notamment le développement du potentiel personnel¹³⁰.

En complément du Service militaire volontaire existe depuis le 1^{er} juillet 2011 le Service Fédéral Volontaire (*Bundesfreiwilligendienst*) avec une durée de six à 24 mois¹³¹. Ce service cherche à remplacer le service civil fait par les objecteurs de conscience au sein des associations caritatives et bénévoles. En même temps il complète des nombreuses services volontaires déjà existantes¹³² comme il est ouvert au volontaires de tout âge après la fin de la scolarité obligatoire. Le Service fédéral volontaire cherche à promouvoir l'engagement civique et l'intérêt général, notamment dans les domaines sociale, écologique, culturelle, spor-

<http://www.service-civique.gouv.fr/page/le-service-civique-depuis-2010> (11.01.2018).

¹²⁷ Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

¹²⁸ BOISSERIE, *op. cit.*, p. 18.

¹²⁹ Voir 2.2.1.

¹³⁰ KRAMER Robert, *Paradebeispiel oder Vorbeimarsch? : der freiwillige Wehrdienst als Instrument der Personalgewinnung*, Zeitschrift für Innere Führung, vol. 58, n° 2, 2014, 5 p., p. 59.,
HASS Rabea, *Wer dient Deutschland? : Motive und Erwartungen der ersten Freiwillig Wehrdienstleistenden*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 63, n° 44, 2013, 7 p., p. 41.

¹³¹ GESETZ über den Bundesfreiwilligendienst (BFDG) du 28 avril 2011, BGBl. I S. 687.

¹³² Notamment les deux services de bénévolat sociale (*Freiwilliges Soziales Jahr*) et bénévolat écologique (*Freiwilliges Ökologisches Jahr*), qui connaissent une limite d'âge de 27 ans. BACKHAUS-MAUL Holger, NÄHRLICH Stefan, SPETH Rudolf, *Der diskrete Charme des neuen Bundesfreiwilligendienstes*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 61, n° 48, 2011, 8 p., p. 47, 50.

tif, de l'intégration et les service de secours. Après une certaine réticence au début, le Service fédéral volontaire connaît depuis 2012 un réel succès¹³³.

3. Obstacles des réformes en Allemagne

Après la présentation succincte des deux processus de réformes des armées menant au même résultat principal d'une simple suspension du service militaire obligatoire, la partie suivante (chapitres trois et quatre) cherche à identifier les obstacles et les facteurs des réformes militaires en Allemagne.

3.1. Une culture stratégique différente

Une première source d'obstacle des réformes militaires est la différence de culture stratégique¹³⁴ en Allemagne, qui entraîne des ambitions globales plus modestes et un usage de l'outil militaire moins fréquent et moins important¹³⁵.

La culture stratégique de la France est fondée essentiellement sur les idées universelles de la révolution française, son histoire coloniale et des traumatismes subis pendant la Seconde Guerre mondiale (l'écroulement en 1940) et la crise de Suez en 1956. Depuis ces jours la préservation de « son autonomie de décision et d'action »¹³⁶ et de sa souveraineté nationale sont primordiales (l'héritage de Charles de Gaulle). Pour y parvenir la France possède des armes nucléaires (force de frappe) comme ultime rempart, qui repose sur un consensus social solide des Français. Dans le même esprit la France cherche à approfondir l'intégration européenne pour garantir la paix en Europe et à accroître l'autonomie stratégique de l'Europe (Europe puissance)¹³⁷ par la PESC au cas d'un désengagement durable des Etats-Unis du continent européen¹³⁸. Les relations avec les Etats-Unis et l'OTAN restent, malgré la réintégration dans les structures militaires otaniennes en 2009, complexes et ambiguës.

¹³³ Il y a même plus de volontaires que des places disponibles. (85 000) WRANGEL Cornelia von, *Lieber helfen als dienen*, loyal Magazin für Sicherheitspolitik, vol. 52, n° 12, 2012, 4 p., p. 21.

¹³⁴ Le concept d'une culture stratégique englobe des idées et des valeurs dans le domaine de la politique de défense et de sécurité qui sont partagés par un groupe social particulier (société) et qui sont transmis par le mécanisme de socialisation d'une génération à l'autre. Le facteur décisif est la signification des idées et valeurs qui sont fortement influencés par le mémoire historique de chaque société. VARWICK Johannes, *Militär als Instrument der Politik*, in: GAREIS Sven Bernhard, KLEIN Paul (dir.), *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft*, 2. aktualisierte und erweiterte Auflage, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006, 10 p., p. 95.

¹³⁵ HERTLING Caroline, Le désamour franco-allemand de l'Europe de la Défense, *Revue internationale et stratégique*, n° 93, 2014, 10 p., p. 43-45.

¹³⁶ MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, *Livre Blanc Défense et Sécurité Nationale 2013*, Paris, 2013, 160 p., p. 19.

¹³⁷ IRONDELLE Bastien, SCHMITT Olivier, *France*, in: BIEHL Heiko, GIEGERICH Bastian, JONAS Alexandra (dir.), *Strategic Cultures in Europe. Security and Defence Policies Across the Continent*, Wiesbaden, Springer VS, 2013, 13 p., p. 130.

¹³⁸ MEIMETH Michael, Deutsche und französische Perspektiven einer Gemeinsamen Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik : offene Fragen und verdeckte Widersprüche, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, vol. 53, n° B3/4, 2003, 10 p., p. 22-25.

Par son siège permanent au conseil de sécurité de l'organisation des Nations Unis (ONU) et ses liens étroits avec ses anciennes colonies, notamment en Afrique, la France continue à afficher des ambitions d'une grande puissance qui rayonne au niveau mondial. Pour défendre et imposer ses intérêts nationaux la France n'hésite pas d'engager des moyens militaires¹³⁹, notamment dans son zone d'intérêt stratégique (l'Atlantique, la Méditerranée, le Golfe Arabo-Persique et l'océan Indien¹⁴⁰).

Dans cette logique les réformes de l'Armée française mettent l'accent sur les fonctions stratégiques de la connaissance et l'anticipation, de l'intervention et de la dissuasion. C'est donc la volonté de renforcer sa capacité d'intervention¹⁴¹ depuis les années 1980 qui est le motive principal de la professionnalisation de l'Armée française¹⁴².

La culture stratégique de l'Allemagne entre 1945 et 1990 se distingue par un consensus normatif, qui se refuse à la guerre et à la violence militaire, une marge de manœuvre très limitée à cause d'une souveraineté longtemps limitée¹⁴³ ainsi qu'une orientation vers l'Europe occidentale¹⁴⁴. Le consensus normatif est fondé sur les traumatismes du peuple allemand suite à sa culpabilité pour des atrocités commises entre 1939-1945¹⁴⁵. Il a fallu la menace soviétique et les pressions des Etats-Unis¹⁴⁶ pour permettre la création de la Bundeswehr depuis 1955 dans le cadre de l'OTAN. Par ailleurs des nombreux garde-fous contre de dérives militaristes et des actions non démocratiques sont inscrits dans la loi fondamentale pendant dans la mise sur pied de la *Bundeswehr* pour rassurer le peuple allemand et les peuples voisins¹⁴⁷. C'est pour cela que les missions de sécurité intérieur de la *Bundeswehr* sont très limitées et le cadre multinationale est une condition *sine qua non* pour toute OPEX¹⁴⁸. De plus la culture stratégique de l'Allemagne est caractérisée par la disposition de céder en partie sa souveraineté nationale

¹³⁹ IRONDELLE Bastien, SCHMITT Olivier, *op. cit.*, p. 132-135.

¹⁴⁰ LASCONJARIAS Guillaume, *Das neue französische Weißbuch*, Europäische Sicherheit & Technik, vol. 62, n° 7, 2013, p. 19-20 et MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, Livre Blanc Défense et Sécurité nationale 2008, Paris, 2008, 350 p., p. 43.

¹⁴¹ Suite à son histoire coloniale et sa conception sécuritaire de 3 cercles (Livre Blanc de 1972) la France a toujours maintenu une force d'intervention pour assurer la défense de ses ressortissants et ses intérêts dans le monde comme par exemple 1978 à Kolwezi ou 1983 au Tchad. Pour cela environ 9% des forces françaises était stationné en permanence en Afrique et dans les DOM/TOM. MEIMETH Michael, *op. cit.*, p. 26-27.

¹⁴² GAUZY KRIEGER Florence, MEYER Berthold, *op. cit.*, p. I.

¹⁴³ BALD Detlef, *Die Bundeswehr. op. cit.*, p. 42. Cette limitation ne disparaît que lors de la signature du traité 2+4 le 12 septembre 1990.

¹⁴⁴ VARWICK Johannes, *op. cit.*, p. 95-96.

¹⁴⁵ MAULNY Jean-Pierre, *La politique de défense de l'Allemagne : le post-traumatisme est encore loin*, Revue internationale et stratégique, n° 74, 2009, 6 p., p. 109.

¹⁴⁶ DESCHAUX-BEAUME Delphine, La culture militaire de la Bundeswehr : Présentation au séminaire des formateurs de formateurs, ELT Tours, 2006, 10 p., p. 1.

¹⁴⁷ STARK Hans, L'Allemagne : le passé qui ne passe pas, Politique étrangère, n° 1, mars 2014, 13 p., p. 163-167.

¹⁴⁸ MAULNY Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 108.

à des organisations multinationales et l'approche de préserver ses intérêts par des moyens diplomatiques et à travers des organisations multilatérales¹⁴⁹.

Depuis la fin de la guerre froide la culture stratégique est entrée dans un processus de transformation lente à cause de la tendance à s'inscrire dans la continuité de la politique étrangère de l'ancienne République fédérale d'Allemagne (RFA), caractérisée par une perception de soi-même comme un pouvoir civil et une culture de la retenue militaire (*Kultur der Zurückhaltung*¹⁵⁰). Cette transformation est entraînée par les attentes des partenaires liées à la nouvelle position centrale d'Allemagne en Europe¹⁵¹ et des nouvelles ambitions allemandes comme un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU¹⁵² ou un rôle central dans la future coopération de l'UE et l'OTAN avec la Russie¹⁵³. La normalisation de la culture stratégique allemande suit une approche itérative et se traduit par la publication des documents stratégiques (livres blanc etc.) et un engagement militaire de plus en plus progressive avec pour but d'obtenir l'acclimatation de la société allemande à l'usage de l'outil militaire en dehors du territoire nationale¹⁵⁴. Cet engagement militaire croissant de la Bundeswehr commence avec des premières OPEX, qui se déroulent dans le cadre de l'ONU et sont de basse intensité¹⁵⁵. Une première étape importante dans la transformation de la culture stratégique allemande est acquis fin des années 1990 avec la participation active de la *Bundeswehr* à la guerre au Kosovo et à la « guerre contre le terrorisme » : les engagements militaires croissants sont justifiés par des motifs très diverses comme la prévention des catastrophes humanitaires, une compréhension élargie des termes de sécurité et de défense (continuum), les attentes des partenaires et finalement les intérêts nationaux¹⁵⁶ ainsi que la volonté de mener et de s'engager

¹⁴⁹ GAUZY KRIEGER Florence, *op. cit.*, p. 64-65.

¹⁵⁰ STEINMEIER Frank-Walter, *Rede von Außenminister Frank-Walter Steinmeier anlässlich der 50. Münchner Sicherheitskonferenz*, München, 31.01.2014, 3 p., p. 2.

¹⁵¹ KREILE Michael, *Verantwortung und Interesse in der deutschen Außenpolitik und Sicherheitspolitik*, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, vol. 46, n° B5, 1996, 9 p., p. 5.

¹⁵² GAUZY KRIEGER Florence, MEYER Berthold, *op. cit.*, p. I, 13 et SCHILD Joachim, *Les relations franco-allemandes dans une Europe élargie : la fin d'une époque ?*, *Revue internationale et stratégique*, n° 48, 2002, 11 p., p. 33.

¹⁵³ RÜHE Volker, *op. cit.*, p. 3.

¹⁵⁴ CLEMENT Rolf, *Auslandseinsätze und Transformation der Bundeswehr*, in JÄGER Thomas, HÖSE Alexander et OPPERMAN Kai (dir.), *Deutsche Außenpolitik. Sicherheit, Wohlfahrt, Institutionen und Normen*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2007, 18 p., p. 126-130.

¹⁵⁵ Lors de la deuxième Guerre de Golfe l'Allemagne fournit un soutien logistique et financière considérables à la coalition et déploie des navires de guerre en Méditerranée orientale et une escadrille de 18 chasseurs-bombardiers en Turquie. Après l'armistice l'Allemagne participe aux inspections en Iraq et au déminage du Golfe Persique. En 1992 l'Allemagne envoie 150 soldats du service de santé au Cambodge dans le cadre de l'UNTAC. En 1993 l'Allemagne s'engage avec 2 300 soldats en Somalie (UNOSOM II).

¹⁵⁶ JABERG Sabine, *Neues Weißbuch auf altem Kurs*, in: HARTMANN Uwe, ROSEN Claus von (dir.), *Innere Führung als kritische Instanz*, Berlin, 2016, 9 p., p. 268.

plus¹⁵⁷. Cette volonté se manifeste en particulier depuis 2014 lors de conférence de sécurité à Munich (« Consensus de Munich »¹⁵⁸) et dans le Livre blanc allemand de 2016¹⁵⁹.

Les OPEX redeviennent alors une réelle option de la politique de défense et de sécurité allemande¹⁶⁰, malgré le fait qu'il s'agit plutôt d'un changement en pratique mais pas d'un changement d'attitude permanent¹⁶¹, qui nécessite beaucoup plus de temps à cause de sa stabilité¹⁶². Spécialement les missions dites de haute intensité réclament une justification bien fondée pour être acceptée par la société allemande¹⁶³. En même temps la transformation de la culture stratégique sans grande discussion préalable au sein de la société allemande est la cause d'une culture du désintérêt vis-à-vis la politique de défense et de sécurité d'aujourd'hui¹⁶⁴.

Au final un conflit permanent entre des attentes extérieures d'un engagement accru et des attentes intérieures de préserver l'ancien rôle pacifique persiste. Ce conflit rend la politique de sécurité et de défense allemande parfois difficilement lisible¹⁶⁵.

En résumé la France et l'Allemagne partagent depuis les années 2000 l'analyse des menaces mais des différences importantes dans les réponses persistent à cause des cultures stratégiques différentes. Notamment les questions de l'importance de l'OTAN, l'intégration européenne, les zones d'intérêt stratégique, l'autonomie nationale et la légitimité d'emploi de la violence

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 265-266.

¹⁵⁸ Lors de cette conférence le président fédéral allemand Joachim Gauck, le ministre des affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier et la ministre de la Défense Ursula von der Leyen déclarent de façon unanime la volonté de l'Allemagne d'assumer plus de responsabilités sur le plan international. ROTTER Andrea, *Das neue Weißbuch und die gegenwärtige sicherheitspolitische Debatte in Deutschland*, Argumentation Kompakt, n° 13, Hanns-Seidel-Stiftung, 2016, 11 p., p. 2 et KUNZ Barbara, *Le débat allemand sur la sécurité : changement du discours, maintien du paradigme*, Politique étrangère, vol. 80, n° 4, 2015, 11 p., p. 94-95.

¹⁵⁹ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 2016. Zur Sicherheitspolitik und zur Zukunft der Bundeswehr*, Berlin, 2016, 143 p.

¹⁶⁰ VARWICK Johannes, *op. cit.*, p. 95 et JABERG Sabine, *op. cit.*, p. 269.

¹⁶¹ KOSCHUT Simon, *Bedrohungswahrnehmung und Sicherheitskonzepte in der Bundesrepublik Deutschland*, Sicherheit und Frieden, vol. 34, n° 3, 2016, 6p., p. 203.

¹⁶² BIEHL Heiko, *Aus den Augen, aus dem Sinn? : Überlegungen zur gesellschaftlichen Integration der Bundeswehr nach der Aussetzung der Bundeswehr*, in: HARTMANN Uwe, ROSEN, Claus von et WALTHER Christian (dir.), *Jahrbuch Innere Führung 2012. Der Soldatenberuf im Spagat zwischen gesellschaftlicher Integration und sui generis-Ansprüchen*, Berlin, Carola Hartmann Miles-Verlag, 2012, 20 p., p. 60.

¹⁶³ JACOBS Jörg, *Öffentliche Meinung und Transformation der Bundeswehr zu einer Einsatzarmee: Eine Bestandsaufnahme*, in: KÜMMEL, Gerhard (dir.), *Streitkräfte unter Anpassungsdruck. Sicherheits- und militärpolitische Herausforderungen Deutschlands in Gegenwart und Zukunft*, Baden-Baden, Nomos, 2009, 14 p., p. 51-52. Sans justification suffisante le soutien de la population allemande disparaît assez vite : l'approbation pour la mission FIAS en Afghanistan baissait de 64% en 2005 à 44% en 2010. SOZIALWISSENSCHAFTLICHES INSTITUT DER BUNDESWEHR, *Sicherheits- und verteidigungspolitisches Meinungsklima in der Bundesrepublik Deutschland. Ergebnisse der Bevölkerungsbefragung 2010*, Strausberg, SOWI, 2011, 102 p., p. 6, 39.

¹⁶⁴ BIEHL Heiko et WAGNER Armin, *Bundeswehr und Gesellschaft*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 63, n° 44, 2013, 8 p., p. 25-26 et KÖHLER Horst, *Einsatz für Freiheit und Sicherheit, Rede von Bundespräsident Horst Köhler bei der Kommandeurtagung der Bundeswehr*, Bonn, 10. Oktober 2005, 11 p.

¹⁶⁵ RIECKE Henning, *La culture stratégique de la politique étrangère allemande*, Institut français des relations internationales, Note du Cerfa 90, Novembre 2011, 29 p., p. 1, 24.

militaire sont appréciées différemment¹⁶⁶. Ces différences ne vont pas disparaître à court terme¹⁶⁷, par contre sur le temps long un rapprochement tangible semble d'être acquis¹⁶⁸.

3.2. Différentes pouvoirs/rôle du pouvoir exécutif

En France la constitution de la V^e République est conçue pour garantir la survie de l'état et de la nation grâce à une chaîne de commandement et de mise en œuvre des armes nucléaires courte. C'est pour cela que la constitution donne avant tout au président de la République et au Premier ministre des pouvoirs importants dans le domaine de la défense nationale. Le président de la République est le chef des Armées. Il préside le Conseil de la défense nationale (Article 15) et est le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire (Article 5). Ainsi il est en mesure de choisir les joueurs, d'établir les règles du jeu et de maîtriser le calendrier. Le président de la République devient alors le maître du jeu du processus décisionnel dans la politique de défense et de sécurité, comme c'était notamment le cas pour la professionnalisation de l'armée française¹⁶⁹. Ses pouvoirs dans ce « domaine réservé¹⁷⁰ » sont complétés par la responsabilité du Premier ministre pour la défense nationale (Article 21). En conséquence l'influence du parlement et des parties politiques se limitait essentiellement au pouvoir budgétaire¹⁷¹. Ce rôle faible du Parlement peut aussi être observé pendant le processus décisionnel de la professionnalisation parce que ses membres restent longtemps exclus et ne se peuvent qu'exprimer lors du vote du LPM 1997-2002 en juin 1996¹⁷². Seulement depuis la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008¹⁷³ les droits du Parlement sont renforcés par une procédure d'information sur les opérations extérieures (OPEX) et la nécessité de voter une prolongation si l'OPEX se prolonge au-delà de quatre mois (Article 35).

En Allemagne la loi fondamentale prévoit qu'au sein du gouvernement fédéral soit le ministre de la Défense en temps de paix (article 65a Abs. 1 GG) soit le Chancelier fédéral en temps de guerre (article 115b GG) exerce le rôle du Chef des armées. Le ministre de la Défense détient en permanence un pouvoir important de contrôle vis-à-vis les forces armées (*Bundeswehr*) notamment grâce à la séparation constitutionnelle des parties administratives (*Bundeswehr-*

¹⁶⁶ MEIMETH Michael, *op. cit.*, p. 21-22, 25-26, 29.

¹⁶⁷ KUNZ Barbara, *op. cit.*, p. 100-101.

¹⁶⁸ JONAS Alexandra, KLEMM Michael et ONDARZA Nicolai von, *Auf dem Weg zu einer europäischen strategischen Kultur? : Die sicherheits- und verteidigungspolitischen Grundsatzdokumente Deutschlands, Frankreichs und Großbritanniens im Vergleich*, SOWI news, n° 1, 2009, 10 p., p. 8-9.

¹⁶⁹ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 188-199.

¹⁷⁰ Pour la compréhension gaulliste du domaine réservé par Jacques Chirac cf. IRONDELLE, *op. cit.*, p. 171-176 et 209-214.

¹⁷¹ PORTERET Vincent, *Etat-nation et professionnalisation des armées. Les députés français face au déclin de l'armée de masse de 1962 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2005, 342 p., p. 60.

¹⁷² IRONDELLE, *op. cit.*, p. 300, 310-316.

¹⁷³ LOI constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République.

verwaltung article 87b GG) et militaires (*Bundeswehr* article 87a GG). Sa position centrale est soulignée par les pouvoirs plus tôt faibles du CEMA allemand (*Generalinspekteur*) comparé au CEMA français. Cette répartition du pouvoir contribuait longtemps à un processus de réformes dominé du haut vers le bas au sein duquel les militaires avaient peu d'influence¹⁷⁴.

Contrairement à l'Assemblée Nationale le parlement allemand (*Bundestag*) détient beaucoup plus des pouvoirs dans le domaine de la défense nationale pour assurer un étroit contrôle démocratique des forces armées¹⁷⁵. Le *Bundestag* exerce son contrôle principalement par le droit budgétaire, un ombudsman (*Wehrbeauftragter des Deutschen Bundestags*) et une commission parlementaire (*Verteidigungsausschuss*) qui détient le pouvoir de se constituer comme commission d'enquête parlementaire (article 45a GG). Depuis 1994 la capacité de contrôle du *Bundestag* est encore renforcée par la nécessité d'approuver toute OPEX au préalable¹⁷⁶ suite au jugement de la cour constitutionnelle fédérale allemande du 12 juillet 1994. Grâce à cette capacité renforcée les parties politiques allemandes possèdent beaucoup plus d'influence dans des questions de la défense qu'en France. La seule exception à cet étroit contrôle parlementaire de la politique de défense et de sécurité représente le conseil de sécurité fédéral (*Bundessicherheitsrat*¹⁷⁷) qui est essentiellement chargé de l'autorisation de vente de l'armement et siège à huis clos. Malgré des tentatives des parties conservatives (CDU, CSU) d'élargir ses compétences pour mieux coordonner la politique de défense et de sécurité allemande¹⁷⁸, il est nullement équivalent au Conseil de défense français. Le résultat est le manque d'une capacité institutionnelle permettant le développement des stratégies de sécurité et de défense cohérentes en Allemagne¹⁷⁹.

¹⁷⁴ HOCHULI Alex, *Der ISAF-Einsatz und die Transformation der Streitkräfte in Europa*, Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift, vol. 182, n° 4, 2016, 2 p., p. 46-47.

¹⁷⁵ FREVERT Ute, *Die kasernierte Nation. Militärdienst und Zivilgesellschaft in Deutschland*, München, C.H.Beck, 2001, 458 p., p. 333.

¹⁷⁶ GESETZ über die parlamentarische Beteiligung bei der Entscheidung über den Einsatz bewaffneter Streitkräfte im Ausland (ParlBetG) du 18 mars 2005, BGBl. I S. 775.

¹⁷⁷ Le conseil de sécurité fédéral est composé de neuf membres permanent : le Chancelier fédéral, le chef de la Chancellerie fédérale, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense, le ministre des Finances, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice, le ministre de l'Économie, le ministre de la Coopération économique et au Développement.

¹⁷⁸ JUNK Julian, DAASE Christopher, *Germany*, in: BIEHL Heiko, GIEGERICH Bastian, JONAS Alexandra (dir.), *Strategic Cultures in Europe. Security and Defence Policies Across the Continent*, Wiesbaden, Springer VS, 2013, 14 p., p. 143.

¹⁷⁹ BIEHL Heiko et WAGNER Armin, *Bundeswehr und Gesellschaft*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 63, n° 44, 2013, 8 p., p. 25.

3.3. L'importance de la conscription pour la société allemande

En France la conscription est grâce à « son rôle essentiel dans la formation de la citoyenneté et de l'identité nationale »¹⁸⁰ longtemps considérée comme un creuset social et national ainsi que l'incarnation de valeurs républicaines¹⁸¹. Les Français la jugent comme indispensable pour assurer le lien entré « état/nation et l'armée » ainsi que de promouvoir des valeurs républicaines. L'opinion publique en France reste attachée à ce mythe¹⁸² alors qu'en réalité l'égalité de la conscription n'est plus assurée dans les années 1990. Malgré cet attachement le président de la république Jacques Chirac parvient assez facilement à expliquer la nécessité de la professionnalisation au Français par des arguments militaires¹⁸³.

En Allemagne la perception fondamentale de la conscription comme « l'école de la nation »¹⁸⁴ et garant du lien entre la société et les armées¹⁸⁵ est initialement tout à fait comparable avec celle de la France. En plus la conscription est perçue comme une garanti contre l'isolement des armées et pour l'intégration dans la société allemande¹⁸⁶, afin d'éviter toute dérive militariste¹⁸⁷. Cette perception est fondée sur le discours du premier président fédéral Theodor Heuss en 1949, qui déclare que « la conscription est un enfant légitime de la démocratie »¹⁸⁸. Subséquemment le service militaire obligatoire devient un des principes sacrés de la politique de défense et de sécurité pour la société allemande¹⁸⁹. Cette haute estime vis-à-vis la conscription se manifeste dans une majorité stable des Allemands (68%), qui est favorable au service militaire obligatoire jusqu'au moment de la décision de son suspension¹⁹⁰. Une majorité qui disparaît, comme en France, très vite une fois la décision de suspension est prise¹⁹¹.

¹⁸⁰ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 11.

¹⁸¹ GAUTIER, *op. cit.*, p. 302-304.

¹⁸² BESSIN Marc, *Autopsie du service militaire: 1965-2001*, Paris, Autrement (Collection Mémoires n°76), 2002, 205 p., p. 4.

¹⁸³ GAUZY KRIEGER Florence, MEYER Berthold, *op. cit.*, p. 22-24 et IRONDELLE, *op. cit.*, p. 215-219.

¹⁸⁴ Cette notion persiste dans les parties/milieus conservatives jusque dans les années 1960 : La notion perd beaucoup de sa crédibilité lors de la déclaration du chancelier Willy Brandt que « l'école est l'école de la nation ». FREVERT Ute, *op. cit.*, p. 335-336, 356.

¹⁸⁵ L'existence de ce lien manque cependant toute preuve empirique. BIEHL Heiko, *Aus den Augen, aus dem Sinn? : Überlegungen zur gesellschaftlichen Integration der Bundeswehr nach der Aussetzung der Bundeswehr*, in: HARTMANN Uwe, ROSEN, Claus von et WALTHER Christian (dir.), *Jahrbuch Innere Führung 2012. Der Soldatenberuf im Spagat zwischen gesellschaftlicher Integration und sui generis-Ansprüchen*, Berlin, Carola Hartmann Miles-Verlag, 2012, 20 p., p. 53-72, p. 54, 58.

¹⁸⁶ SCHNEIDERHAN Wolfgang, *Transformation der Bundeswehr*, in: OSE Dieter (dir.) *Sicherheitspolitische Kommunikation im Wandel*, Baden-Baden, Nomos, 2008, 11 p., p. 58.

¹⁸⁷ MAULNY Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 108, 111.

¹⁸⁸ FREVERT Ute, *op. cit.*, p. 303, 352, 425.

¹⁸⁹ SEABOYER Anthony et WIESNER Ina, *Budgeting for Defense : German must maintain an effective Bundeswehr despite shrinking budgets*, *Internationale Politik*, vol. 12, n° 2, 2011, 6 p., p. 35.

¹⁹⁰ SOZIALWISSENSCHAFTLICHES INSTITUT DER BUNDESWEHR, *op. cit.*, p. 19-20.

¹⁹¹ GAUZY KRIEGER Florence, MEYER Berthold, *op. cit.*, p. 24. SOZIALWISSENSCHAFTLICHES INSTITUT DER BUNDESWEHR, *op. cit.*, p. 21.

En réalité le recours à la conscription à partir du 1er avril 1957 suit une logique quantitative et de pure nécessité pour permettre une rapide montée en puissance de la *Bundeswehr* (500 000 soldats en trois ans) qui était promis aux alliés occidentaux dans les traités des Paris et de Berlin en échange d'une souveraineté allemande accrue¹⁹².

Outre les motifs quantitatifs moins importants après la guerre froide, un autre motif est mis en avant pour justifier le maintien de la conscription. Ce motif est le pouvoir intégratif, qui est notamment utilisé par les parties gouvernementales et la SPD lors de la réunification pour faciliter l'intégration des jeunes allemands des cinq nouveaux États fédérés. Ainsi la *Bundeswehr*, qui est surnommée au début des années 1990 « l'armée de l'unité » (*Armee der Einheit*)¹⁹³, contribue à travers sa pratique d'appel sous les drapeaux réciproque¹⁹⁴ avec succès à la dissolution et l'intégration partielle¹⁹⁵ de la NVA¹⁹⁶. Le service militaire obligatoire n'est longtemps pas remis en cause par les grandes parties allemandes¹⁹⁷ et les responsables militaires¹⁹⁸, qui considèrent la combinaison des soldats professionnels et des conscrits comme performante, car les conscrits apportent par leurs connaissances professionnelles un soutien précieux aux OPEX et assurent l'intégration au sein de la société allemande¹⁹⁹.

Contrairement aux petites parties (FDP, PDS/*Die Linke*, *Bündnis 90/Die Grünen*) qui sont opposées au maintien pour des raisons économiques²⁰⁰ ou idéologiques²⁰¹. Au fil du temps l'injustice croissante du service militaire obligatoire résulte dans la disparition du consensus des grandes parties allemandes en 2009 vis-à-vis le maintien de la conscription²⁰². En même

¹⁹² FREVERT Ute, *op. cit.*, p. 331, 336-338 et KLEIN Paul, *Conscription in Germany today: A Military Necessity or a Mere Symbol?*, in KÜMMEL Gerhard, CAFORIO Giuseppe, DANDECKER Christopher (dir.) *Armed Forces, Soldiers and Civil-Military Relations*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2009, p. 179-190, p. 186.

¹⁹³ Un terme trompeur car en réalité seul la Bundeswehr continue à exister alors que la NVA et ses traditions disparaissent complètement. BALD Detlef, *op. cit.*, p. 131-141.

¹⁹⁴ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Armee der Einheit 1990 – 2000*, 2000, Bonn, 48 p., p. 15.

¹⁹⁵ Pour approfondir la réunification de la société allemande le gouvernement fédéral allemand cherche à intégrer 18.000 anciens soldats de la NVA dans la Bundeswehr et à établir des structures militaires sur l'ancien territoire de l'Allemagne de l'Est.

¹⁹⁶ KUJAT Harald, *op. cit.*, 2011, p. 3.

¹⁹⁷ TRIPS Corinna, *Anstoß zur Debatte*, Y. Magazin der Bundeswehr, vol. 66, n° 11, 2006, 4 p., p. 20.

¹⁹⁸ SCHNEIDERHAN Wolfgang, *Die Grundidee der Transformation ist unverändert richtig*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 57, n° 2, 2008, 7 p., p. 16.

¹⁹⁹ BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 2006. Zur Sicherheitspolitik Deutschlands und zur Zukunft der Bundeswehr*, Berlin, 2006, 133 p., p. 64-65.

²⁰⁰ POPP Peter, *Legitimes Kind. Die Wehrpflicht steht nicht in Konflikt zu Freiheit und Demokratie*, if Zeitschrift für Innere Führung, n° 3, 2017, 7 p., p. 57.

²⁰¹ CLEMENT Rolf, *Die Transformation der Bundeswehr*, Der Mittler-Brief: Informationsdienst zur Sicherheitspolitik, vol. 19, n° 2, 2004, 8 p., p. 3 et NACHTWEI Wilfried, *Die neue Bundeswehr: freiwillig und kriegerisch?*, Blätter für deutsche und internationale Politik, vol. 56, n° 1, 2011, 9 p., p. 57.

²⁰² Pendant la campagne électorale de 2009 seule le programme de la CDU/CSU exprime le souhait de préserver le service militaire obligatoire. BIRNBAUM Robert, *Stellung geräumt, Loyal : das Magazin für Sicherheitspolitik*, n° 9, 2013, 4 p., p. 16-17.

temps l'intégration semble d'être acquise de manière permanente²⁰³. Pour cela le rapport de la commission présidé par Frank-Jürgen Weise assume en 2010 que la conscription n'est plus nécessaire²⁰⁴.

4. Facteurs des réformes en Allemagne

4.1. Les restrictions financières

Après des efforts financiers considérables pendant la guerre froide, l'Allemagne comme la France sont obligées de réduire leur dépenses militaires pour pouvoir bénéficier notamment du côté allemand de la dividende de paix²⁰⁵. En Allemagne la réduction des dépenses militaires est beaucoup plus importante à cause des coûts de la réunification²⁰⁶ et la réticence traditionnelle vis-à-vis l'outil militaire²⁰⁷. Ainsi les contraintes budgétaires deviennent un enjeu permanent et facteur structurant pour la *Bundeswehr*. L'engagement extérieur croissant avec des coûts de plus en plus considérables aggrave la problématique de sous-financement²⁰⁸. En conséquence les différentes réformes de la *Bundeswehr* sont en grande partie entamées quand les tensions budgétaires deviennent trop importantes²⁰⁹. Par exemple en 1999 l'écart entre les crédits disponibles et les crédits envisagés est estimé à la hauteur de 15 à 20 Milliards d'Euros²¹⁰.

L'importance des restrictions budgétaires est encore accrue pendant de la crise économique mondiale avec la décision en 2009 de limiter le déficit du budget fédéral à 0,35% du PIB par an à partir de 2016²¹¹. Pour atteindre cet objectif des grands efforts sont nécessaires. Seule le ministère de la Défense est censé de réaliser des économies de deux Milliards d'Euros par an²¹². Une réforme fondamentale de la *Bundeswehr* s'avère alors comme incontournable²¹³. Le ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg déclare lors de son discours du 26 mai

²⁰³ FRANKE Jürgen, *Wie integriert ist die Bundeswehr?: Eine Untersuchung zur Integrationssituation der Bundeswehr als Verteidigungs- und Einsatzarmee*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 2012, p. 444.

²⁰⁴ STRUKTURKOMMISSION DER BUNDESWEHR, *op. cit.*, p. 28.

²⁰⁵ Contrairement à l'Allemagne, la France perçoit ses dividendes de la paix tardivement. Pour une analyse approfondie du terme « dividendes de la paix » cf. GAUTIER, *op. cit.*, p. 435-444.

²⁰⁶ MAULNY Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 113.

²⁰⁷ CLEMENT Rolf, *Auslandseinsätze und Transformation der Bundeswehr*, in JÄGER Thomas, HÖSE Alexander et OPPERMAN Kai (dir.), *Deutsche Außenpolitik. Sicherheit, Wohlfahrt, Institutionen und Normen*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2007, p. 123-140, p. 137.

²⁰⁸ WEISSWANGE, *op. cit.*, p. 444.

²⁰⁹ JANSEN Paul, *Haushalterische Implikationen bei der Neuausrichtung der Bundeswehr*, *Bundeswehrverwaltung*, vol. 56, n° 3, 2012, 3 p., p. 51.

²¹⁰ MEIERS Franz-Josef, *Zur Transformation der Bundeswehr*, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, vol. 55, n° 21, 2005, 8 p., p. 16.

²¹¹ Art. 109 Par. 3, Art. 115 et Art. 143d Loi fondamentale.

²¹² BIRNBAUM Robert, *op. cit.*, *Loyal : das Magazin für Sicherheitspolitik*, n° 9, 2013, p. 15.

²¹³ KUJAT Harald, *op. cit.*, p. 3.

2010 à la *Führungsakademie* devant les généraux et les chefs de corps de la *Bundeswehr*²¹⁴, que le budget disponible sera le facteur déterminant pour la définition du format des armées et du niveau d'ambitions²¹⁵. Il souligne en même temps la prépondérance des critères de l'efficacité, de l'efficience et de la performance opérationnelle pour cette adaptation. En conséquence il va proposer la disparition du service militaire obligatoire²¹⁶.

Au final les pressions budgétaires liées à la limitation de la dette budgétaire donne à Karl-Theodor zu Guttenberg le levier nécessaire pour imposer ses idées de réformes au sein des partis conservatifs allemands (CDU/CSU)²¹⁷.

4.2. Le rôle du ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg

Le deuxième facteur crucial pour la suspension du service militaire en Allemagne est le leadership du ministre de la Défense allemand Karl-Theodor zu Guttenberg qui reposait principalement sur sa grande popularité en 2009 et 2010²¹⁸. En saisissant l'occasion, qui se présente lors de la crise économique mondiale et des négociations pour réduire le déficit du budget fédéral en 2010, il parvient à surmonter la résistance restante, notamment au sein de la CDU et de la CSU. Pour parvenir à son but, il propose lors de la réunion à huis clos du cabinet fédéral le 7 juin 2010 au château de Hardenberg des économies possibles de l'ordre 8,3 Milliards d'Euros par la suspension du service militaire obligatoire²¹⁹. Cette annonce était préparée en amont de cette réunion par son discours du 26 mai 2010 à la *Führungsakademie* de la *Bundeswehr* (voir 2.2.4. et 4.1.1.).

Les mois suivants sont marqués par des discussions intenses au sein des parties conservatives (la CDU et la CSU) car des nombreux partisans du service militaire obligatoire se manifestent²²⁰. L'élément essentiel pour remporter la discussion sera le soutien de la Chancelier fédé-

²¹⁴ GUTTENBERG, Karl-Theodor zu, *Grundsatzrede anlässlich des Besuches der Führungsakademie der Bundeswehr*, Hamburg, 2010, 4 p.

²¹⁵ SEABOYER Anthony et WIESNER Ina, *op. cit.*, p. 32.

²¹⁶ GUTTENBERG Karl-Theodor zu, *Für eine neue Bundeswehr: einsatzorientiert und zukunftsfähig*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 60, n° 1, 2011, 7 p., p. 20-22.

²¹⁷ BRUNE Sophie-Charlotte (*et alii*), *op. cit.*, p. 1 et MEYER Berthold, *Vom Ende her denken. Bundeswehrreform und Parteiendemokratie*, Aus Politik und Zeitgeschichte: Deutsche Außenpolitik, vol. 61, n° 48, 2011, 8 p., p. 21.

²¹⁸ En octobre 2010 un sondage (ARD-Deutschland Trend) montre une cote de popularité de 74% pour zu Guttenberg. KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *op. cit.*, p. 14.

²¹⁹ La question des coûts financiers d'une armée professionnelle vis-à-vis une armée de conscription était déjà étudiée dans les années 1990 en France par Patrick Balkany et en Allemagne par Jürgen Schnell avec le même résultat : des coûts inférieurs pour une armée professionnelle. KLEIN Paul, *Conscription in Germany today: A Military Necessity or a Mere Symbol?*, in KÜMMEL Gerhard, CAFORIO Guiseppa, DANDECKER Christopher (dir.) *Armed Forces, Soldiers and Civil-Military Relations*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2009, 12 p., p. 185.

²²⁰ Entre autres les ministre-présidents Christine Lieberknecht (État libre de la Thuringe), Peter Müller (La Sarre) et Horst Seehofer (État libre de Bavière). KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *op. cit.*, p. 8.

ral Angela Merkel. En septembre 2010²²¹ Karl-Theodor zu Guttenberg parvient d'abord à convaincre son parti le CSU et ensuite les responsables politiques de la CDU²²² par des nombreux entretiens personnels et des visites des garnisons de la Bundeswehr à travers l'Allemagne²²³. Ce discours est soutenu par la publication du rapport de la commission présidé par Frank-Jürgen Weise le 26 octobre 2010, qui préconise également la professionnalisation la *Bundeswehr*²²⁴. Son succès est définitivement acquis avec l'approbation de la suspension du service militaire obligatoire par deux congrès de parti le 29 octobre 2010 (CSU)²²⁵ et le 14 novembre 2010 (CDU)²²⁶.

Une fois le soutien des parties conservatrices assuré, le cabinet fédéral approuve le réaligement (*Neuausrichtung*) de la *Bundeswehr* ainsi que la suspension du service militaire obligatoire le 15 décembre 2010²²⁷. Cette décision est votée le 15 avril 2011 par une grande majorité²²⁸ dans le *Bundestag* et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2011²²⁹.

Les commentateurs politiques²³⁰ font l'unanimité dans l'attribution du succès de la suspension du service militaire obligatoire à l'audace et timing du ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg, qui a su profiter pleinement des contraintes budgétaires et de sa popularité pour surmonter toute résistance. Néanmoins des voix critiques vis-à-vis le motive principalement de nature financier du ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg, qui le juge

²²¹ CHRISTLICH DEMOKRATISCHE UNION DEUTSCHLANDS, CHRISTLICH-SOZIALE UNION, *Gemeinsame Erklärung der Präsidien von CDU und CSU*, 26./17. September 2010, Berlin, 6 p.

²²² Lors de la réunion de la présidence de la CDU le 12 septembre 2010 la chancelière Angela Merkel, le président du groupe parlementaire de la CDU Volker Kauder et le ministre des Finances Wolfgang Schäuble déclarent leur soutien à la suspension du service militaire obligatoire et au ministre de la Défense Karl Theodor zu Guttenberg. KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *op. cit.*, p. 11.

²²³ KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *op. cit.*, p. 11-12.

²²⁴ STRUKTURKOMMISSION DER BUNDESWEHR, *op. cit.*, p. 28.

²²⁵ CHRISTLICH-SOZIALE UNION, *Reform der Bundeswehr, Beschluss des Parteitags der Christlich-Sozialen Union*, 29./30. Oktober 2010, München, 7 p.

http://www.csu.de/common/_migrated/cscontent/101030_leitantrag_bundeswehrreform_03.pdf (08.01.2018)

²²⁶ CHRISTLICH DEMOKRATISCHE UNION DEUTSCHLANDS *Zukunft der Bundeswehr. Beschluss des 23. Parteitags der CDU Deutschlands*, 15./16. November 2010, Karlsruhe, 6 p.

https://www.cdu.de/system/tdf/media/dokumente/101115-Beschluss-zukunft-der-bundeswehr_0.pdf?file=1&type=field_collection_item&id=368 (08.01.2018)

²²⁷ KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *op. cit.*, p. 14-16. Kulak.

²²⁸ Seul les deux parties des gauches (SPD et die Linke) refusent l'approbation à cause des craintes que les contraintes budgétaires empêcheraient le succès du Réalignement. KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *op. cit.*, p. 17.

²²⁹ GESETZ zur Änderung wehrrechtlicher Vorschriften 2011 (WehrRändG 2011) du 28 avril 2011, BGBl. I S. 678.

²³⁰ BESTE Ralf, SCHWENNICKE Christoph, *Der listige Spieß : Verteidigungsminister de Maizière inszeniert sich als seriöses Gegenbild zu seinem Vorgänger*, *Der Spiegel*, vol. 64, n° 21, 2011, p. 35.

BIRNBAUM Robert, *op. cit.*, p. 17.

NACHTWEI Wilfried, *Die neue Bundeswehr: freiwillig und kriegerisch?*, *Blätter für deutsche und internationale Politik*, vol. 56, n° 1, 2011, p. 59.

SCHÄFER Paul, « *Vom Einsatz her denken* » *Oder: Wie die Bundeswehr für Globalinterventionen fit gemacht werden soll*, *Wissenschaft und Frieden: W & F*, vol. 29, n° 1, 2011, 3 p., p. 34.

comme insuffisant²³¹, devient de plus en plus fort après sa démission en mars 2011. Pour tenir compte de cette critique, le successeur comme ministre de la Défense Thomas de Maizière cherche à compléter la justification de suspendre le service militaire obligatoire dans son discours parlementaire en faisant effort sur le manque de nécessité militaire et l'inégalité du service militaire obligatoire²³².

5. Conclusion

D'un point de vue général les deux processus de réformes des forces armées en Allemagne et en France depuis la fin de la guerre froide sont assez similaires. Dès le début les réformes sont marquées par des réductions importantes des effectives²³³ et des restructurations profondes de l'embasement (l'extension de la *Bundeswehr* sur l'ancien territoire de la RDA et retrait des Forces françaises en Allemagne). Au début des années 1990 les deux pays établissent des modèles mixtes de l'armée pour améliorer leur capacité d'intervention extérieure. Un choix qui ouvre la voie à une professionnalisation progressive des deux armées tout en évitant un durcissement du débat politique par une remise en cause fondamentale et des problèmes de recrutement par une période de professionnalisation trop courte. En conséquence les formats des armées restent dans les deux pays instables car les réformes et plans de restructuration se succèdent²³⁴. Par ailleurs l'Allemagne et la France publient en 1994 un nouveau Livre blanc chacune pour tenir compte des changements sécuritaires qui se manifestent depuis la fin de la guerre froide et des expériences faites pendant la guerre du Golfe en 1991 et les débuts des conflits yougoslaves.

Le service militaire obligatoire est fragilisé dans les deux pays par la réduction de sa durée²³⁵, qui perturbe le fonctionnement des armées et son inégalité croissante à cause des réductions permanentes des postes pour les appelés. En France le retour d'expérience de la guerre du Golfe en 1991 et la décision du non-engagement des conscrits français portent le coup fatal au service militaire obligatoire, alors qu'en Allemagne la décision de réduire sa durée à six mois sonne le glas du service militaire obligatoire en 2010²³⁶. Néanmoins la population et les déci-

²³¹ MEIERS Franz-Josef, *Aufbau, Umbau, Abbau: die Neuausrichtung der Bundeswehr*, Österreichische militärische Zeitschrift, vol. 50, n° 3, 2012, 10 p., p. 289.

²³² DEUTSCHER BUNDESTAG, *Plenarprotokoll 17/99. Stenografischer Bericht. 99. Sitzung 24. März 2011*, Berlin, 2011, p. 11343.

²³³ Cf. Annexe II. Contrairement à l'Allemagne le format des armées françaises connaît une tendance à la baisse depuis les années 1960. Les effectives baissent de plus d'un million d'hommes au début des années 1960 à 550 000 au début des années 1990. GAUTIER, *op. cit.*, p. 317-318, 322.

²³⁴ GAUTIER, *op. cit.*, p. 316.

²³⁵ Cf. Annexe III.

²³⁶ GAUTIER, *op. cit.*, p 295, 307-309 et MEYER Berthold, *Bundeswehr ohne Wehrpflichtige : Was folgt daraus für die Parlamentsarmee im Einsatz ?*, Frankfurt am Main, Hessische Stiftung Friedens- und Konfliktforschung (HSFK-Report 11 /2010), 2010, 31 p., p. 17-18.

deurs allemands²³⁷ et français restent jusqu'au moment de la décision de professionnalisation majoritairement favorable au service militaire obligatoire. Deux majorités qui vont vite disparaître après l'annonce de la décision de suspension²³⁸. Cette décision de suspendre le service national obligatoire demeure en Allemagne comme en France²³⁹ une décision politique, qui est prise au moment de l'existence des conditions socio-historiques favorables à des changements politiques non-incrémentaux. Ces conditions sont en particulier liées à des contraintes budgétaires accrues, au système de conscription fragilisé par une durée trop courte et par l'inégalité des appels sous les drapeaux et à l'impulsion par un leader politique dans les deux pays (en France le président de la République Jacques Chirac, en Allemagne le ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg). Ainsi sont réunis les trois facteurs identifiés par Iron-delle²⁴⁰.

Malgré les nombreuses similitudes dans les deux processus décisionnelles menant à la suspension du service militaire obligatoire des différences importantes peuvent être observées. Notamment l'avance temporelle de quinze ans de la part de la France vis-à-vis l'Allemagne est à expliquer. Des possibles explications du retard allemand sont liées à la culture stratégique différente, le rôle plus important des partis politiques et l'importance de la conscription pour la société allemande. L'Allemagne avait plus besoin d'une approche par étapes que la France pour surmonter le fardeau de son passé²⁴¹.

L'autre différence, qui mérite d'être soulignée, est celle des motifs principaux des leaders politiques pour la suspension. Le motif principal du président de la République Jacques Chirac pour la professionnalisation est l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience de l'outil militaire dont la France a besoin pour soutenir son niveau des ambitions élevé. En Allemagne le motif principal pour la suspension du service militaire obligatoire, évoquée par le ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg, est la nécessité de réduire les dépenses de l'état pour respecter les normes de la constitution. Un motif qui pourtant n'empêche pas, comme en France, une sous-estimation grave des coûts de la professionnalisation²⁴².

²³⁷ Widerstand Generalität führt zu Scheitern Ruhe und Scharpinf, v.a. Heer Bald S. 171

Bauer S. 532

²³⁸ GAUTIER, *op. cit.*, p 307 et IRONDELLE, *op. cit.*, p. 216-219, 253-257.

²³⁹ IRONDELLE, *op. cit.*, p. 29.

²⁴⁰ Irondelle nomme les trois facteurs suivants pour expliquer des changements :

- « Une structure d'opportunité favorable sur le plan institutionnel (fenêtre politique) ;
- Une évolution de la configuration d'acteurs et des rapports des forces ;
- Une évolution de la perception de la définition du problème ». IRONDELLE, *op. cit.*, p. 27.

²⁴¹ JANNING Josef et BAUER Thomas, *op. cit.*, p. 540.

²⁴² MEIERS Franz-Josef, *Aufbau, Umbau, Abbau: die Neuausrichtung der Bundeswehr*, Österreichische militärische Zeitschrift, vol. 50, n° 3, 2012, 10 p., p. 289-290.

Cette différence de motivation se manifeste également dans une durée de la professionnalisation inégale. Pendant que la France connaît une phase transitoire de cinq ans entre 1997 et 2001, l'Allemagne se contente avec six mois seulement au premier semestre 2011. La durée de cinq ans permet à la France de terminer la professionnalisation progressive entamée en 1991 tout en évitant une crispation du débat politique et des problèmes de recrutement, de la réorganisation et la disponibilité opérationnelle²⁴³. Dans le cas de l'Allemagne, la durée de six mois donne l'impression d'une fuite en avant²⁴⁴ après des années des discussions et plusieurs réformes militaires inaccomplies. De plus cette durée très courte cause une grande hâte pour l'élaboration de la législation allemande²⁴⁵ et constitue un défi pour la mise sur pied d'une organisation de recrutement adaptée et un dégagement des cadres militaires.

En résumé final il s'avère que malgré des grandes similitudes des réformes militaires en Allemagne et en France depuis la fin de la guerre froide des différences importantes persistent à ce jour. La France continue à préserver sa capacité de dissuasion nucléaire, qui reste le facteur le plus important pour la structure des forces armées, un budget de défense plus important en relation avec son PIB ainsi qu'une structure différente des armées (en outre une taille de la Marine Nationale bien supérieure à celle de la Marine Allemande). Au même titre la France affiche un niveau des ambitions encore supérieur et continue à employer son armée sur le territoire national et dans des OPEX d'une manière plus importante et plus régulière, alors qu'en Allemagne « la culture de la retenue » ne s'affaiblit que lentement par accoutumance des Allemands à l'usage de la *Bundeswehr* comme un instrument de son politique des affaires étrangères. Néanmoins ce changement incrémental de la culture stratégique allemande donne l'espoir d'un rapprochement plus étroit des cultures stratégiques dans les deux pays pour surmonter les différences persistantes, qui bloquent entre autres tout développement d'une culture stratégique européenne.

²⁴³ GAUTIER, *op. cit.*, p 296, 316.

²⁴⁴ BIEHL Heiko, GIEGRICH Bastian, JONAS Alexander, *op. cit.*, p. 31.

²⁴⁵ WALZ Dieter, *Anmerkungen zum Wehrrechtsänderungsgesetz 2011*, Neue Zeitschrift für Wehrrecht, vol. 53, n° 4, 2011, 12 p., p. 133.

1 Référence d'archive

BUNDESMINISTER DER VERTEIDIGUNG, *Die Bundeswehr – sicher ins 21. Jahrhundert. Eckpfeiler für eine Erneuerung von Grund auf*, 2000, Bonn, 42 p.

BUNDESMINISTER DER VERTEIDIGUNG, *Grundsätze für die Spitzengliederung, Unterstellungsverhältnisse und Führungsorganisation im Bundesministerium der Verteidigung und der Bundeswehr vom 22. März 2012*, Dresden, 2012, 8 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Verteidigungspolitische Richtlinien vom 26. November 1992*, Bonn, 1992, 18 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Konzeptionelle Leitlinien zur Weiterentwicklung der Bundeswehr*, Bonn, 1994.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 1994. Zur Sicherheit der Bundesrepublik Deutschland und zur Lage und Zukunft der Bundeswehr*, Bonn, 1994, 160 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Bestandsaufnahme. Die Bundeswehr an der Schwelle zum 21. Jahrhundert vom 03.05.1999*. Bonn, 1999, 175 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Armee der Einheit 1990 – 2000*, 2000, Bonn, 48 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Verteidigungspolitische Richtlinien für den Geschäftsbereich des Bundesministeriums der Verteidigung vom 21. Mai 2003*, Berlin, 2003, 32 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Grundzüge der Konzeption der Bundeswehr vom 10. August 2004*, Berlin, 2004, 53 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 2006. Zur Sicherheitspolitik Deutschlands und zur Zukunft der Bundeswehr*, Berlin, 2006, 133 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Moderne Wehrpflicht für die Bundeswehr der Zukunft*, Berlin, 2007, 32 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Eckpunkte für die Neuausrichtung der Bundeswehr vom 18. Mai 2011*, Berlin, 2011, 4 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Verteidigungspolitische Richtlinien vom 27. Mai 2011. Nationale Interessen wahren – Internationale Verantwortung übernehmen – Sicherheit gemeinsam gestalten*, Berlin, 2011, 36 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Die Neuausrichtung der Bundeswehr. Nationale Interessen wahren – Internationale Verantwortung übernehmen – Sicherheit gemeinsam gestalten*, Berlin, 2012, 128 p.

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 2016. Zur Sicherheitspolitik und zur Zukunft der Bundeswehr*, Berlin, 2016, 143 p.

BUNDESVERFASSUNGSGERICHT, *Urteil des Zweiten Senats vom 12. Juli 1994 aufgrund der mündlichen Verhandlung vom 19. und 20. April 1994*, Karlsruhe, 1994, 67 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, *Avis et Rapport « Défense deuxième chance » : Favoriser l'insertion professionnelles des jeunes*, Paris, 2006, 148 p.

DEUTSCHER BUNDESTAG Drucksache 17/4821 - *Gesetzentwurf: Entwurf eines Gesetzes zur Änderung wehrrechtlicher Vorschriften 2011 (Wehrrechtsänderungsgesetz 2011 - WehrRÄndG 2011)* - 21.02.2011, Berlin, 2011, 27 p.

DEUTSCHER BUNDESTAG, *Plenarprotokoll 17/93. Stenografischer Bericht. 93. Sitzung 24. Februar 2011*, Berlin, 2011, 304 p.

DEUTSCHER BUNDESTAG Drucksache 17/5239 - *Beschlussempfehlung und Bericht: zu dem Gesetzentwurf der Bundesregierung -17/4821- Entwurf eines Gesetzes zur Änderung wehrrechtlicher Vorschriften 2011 (Wehrrechtsänderungsgesetz 2011 - WehrRÄndG 2011)* - 23.03.2011, Berlin, 2011, 15 p.

DEUTSCHER BUNDESTAG, *Plenarprotokoll 17/99. Stenografischer Bericht. 99. Sitzung 24. März 2011*, Berlin, 2011, 240 p.

GENERALINSPEKTEUR DER BUNDESWEHR, *Eckwerte für die konzeptionelle und planerische Weiterentwicklung der Streitkräfte*, Bonn, 23.05.2000, 56 p. („Eckwerte-Papier“).

GENERALINSPEKTEUR DER BUNDESWEHR, *Bericht des Generalinspektors der Bundeswehr zum Prüfauftrag aus der Kabinettsklausur vom 7. Juni 2010*, Berlin, 2010, 62 p.

GESETZ über die parlamentarische Beteiligung bei der Entscheidung über den Einsatz bewaffneter Streitkräfte im Ausland (ParlBetG) du 18 mars 2005, BGBl. I p. 775.

GESETZ über den Bundesfreiwilligendienst (BFDG) du 28 avril 2011, BGBl. I p. 687.

GESETZ zur Änderung wehr- und zivildienstrechtlicher Vorschriften 2010 (WehrRÄndG 2010) du 31 juillet 2010, BGBl. I p. 1052.

GESETZ zur Änderung wehrrechtlicher Vorschriften 2011 (WehrRÄndG 2011) du 28 avril 2011, BGBl. I p. 678.

GUTTENBERG, Karl-Theodor zu, *Grundsatzrede anlässlich des Besuches der Führungsakademie der Bundeswehr*, Hamburg, 2010, 4 p.

KOMMISSION "GEMEINSAME SICHERHEIT UND ZUKUNFT DER BUNDESWEHR", *Gemeinsame Sicherheit und Zukunft der Bundeswehr. Bericht der Kommission an die Bundesregierung*, Berlin, 23.05.2000, 179 p. („Weizsäcker-Kommission“)

KÖHLER Horst, *Einsatz für Freiheit und Sicherheit, Rede von Bundespräsident Horst Köhler bei der Kommandeurtagung der Bundeswehr*, Bonn, 10. Oktober 2005, 11 p.

LOI constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République.

LOI de programmation n° 90-32 du 10 janvier 1990 relative à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

LOI n° 92-9 du 4 janvier 1992 modifiant le code du service national.

LOI n° 94-507 du 23 juin 1994 relative à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000.

LOI n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002.

LOI n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

LOI n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.

LOI n° 2003-73 du 27 janvier 2003 relative à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008.

LOI n° 2006-449 du 18 avril 2006 modifiant la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.

LOI n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, *Livre Blanc Défense et Sécurité Nationale 2013*, Paris, 2013, 160 p.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, Décret no 2016-1364 du 13 octobre 2016 relatif à la garde nationale.

RÜHE Volker, *Europäische Sicherheit und die Zukunft der Bundeswehr*, Rede anlässlich des 7. Forums der Welt am Sonntag zum Thema „Die Rolle der Bundeswehr in einer sich wandelnden Welt“, Berlin, 1994, 4 p.

SIRPA (dir), *Livre Blanc sur la Défense 1994*, Paris, 1994, 164 p.

SOZIALWISSENSCHAFTLICHES INSTITUT DER BUNDESWEHR, *Sicherheits- und verteidigungspolitisches Meinungsklima in der Bundesrepublik Deutschland. Ergebnisse der Bevölkerungsbefragung 2010*, Strausberg, SOWI, 2011, 102 p.

STEINMEIER Frank-Walter, *Rede von Außenminister Frank-Walter Steinmeier anlässlich der 50. Münchner Sicherheitskonferenz*, München, 31.01.2014, 3 p.

STRUKTURKOMMISSION DER BUNDESWEHR, *Bericht der Strukturkommission der Bundeswehr Oktober 2010. Vom Einsatz her denken, Konzentration, Flexibilität, Effizienz*, Berlin, 2010, 114 p.

WEHRBEAUFTRAGTER DES DEUTSCHEN BUNDESTAGES, *Jahresbericht 2017 (59. Bericht)*, Berlin, 20.02.2018, 120 p.

2 Référence bibliographique

BALD Detlef, *Die Bundeswehr. Eine kritische Geschichte 1955-2005*, München, C. H. Beck, 2005, 232 p.

BESSIN Marc, *Autopsie du service militaire: 1965-2001*, Paris, Autrement (Collection Mémoires n°76), 2002, 205 p.

BIEHL Heiko, GIEGERICH Bastian, JONAS Alexandra (dir.), *Strategic Cultures in Europe. Security and Defence Policies Across the Continent*, Wiesbaden, Springer VS, 2013, 401 p.

BÖCKENFÖRDE Stephan, GAREIS Sven Bernhard (dir.), *Deutsche Sicherheitspolitik*, Oplanden, Verlag Barbara Budrich, 2009, 388 p.

BRUNE Sophie-Charlotte (*et alii*), *Die künftige Bundeswehr und der Europäische Imperativ*, Berlin, Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP-Aktuell 15), 2011, 8 p.

CREPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Editions Gallimard (Folio histoire), 2009, 528 p.

DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, Paris, François Bourin, 2013, 270 p.

FRANKE Jürgen, *Wie integriert ist die Bundeswehr?: Eine Untersuchung zur Integrationssituation der Bundeswehr als Verteidigungs- und Einsatzarmee*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 2012, 525 p.

FREVERT Ute, *Die kasernierte Nation. Militärdienst und Zivilgesellschaft in Deutschland*, München, C.H.Beck, 2001, 458 p.

GAREIS Sven Bernhard, KLEIN Paul (dir.), *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft*, 2., aktualisierte und erweiterte Auflage, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006, 590 p.

GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide, Politique militaire et forces armées depuis 1989*, Paris, Presses Universitaires de France, (collection Major), 2009, 567 p.

GAUZY KRIEGER Florence, MEYER Berthold, *Wege und Umwege zur Professionalisierung. Ein Vergleich der Militärreformen in Frankreich und Deutschland*, Frankfurt am Main, Hessische Stiftung Friedens- und Konfliktforschung (HSFK-Report 16 /2003), 2003, 41 p.

IRONDELLE Bastien, « *La réforme des armées en France* », Paris, Presses de Science Po, 2011, 338 p.

MEYER Berthold, *Bundeswehr ohne Wehrpflichtige : Was folgt daraus für die Parlamentsarmee im Einsatz ?*, Frankfurt am Main, Hessische Stiftung Friedens- und Konfliktforschung (HSFK-Report 11 /2010), 2010, 31 p.

PORTERET Vincent, *Etat-nation et professionnalisation des armées. Les députés français face au déclin de l'armée de masse de 1962 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2005, 342 p.

WERKNER Ines-Jacqueline, *Wehrpflicht oder Freiwilligenarmee? Wehrstrukturrentscheidungen im europäischen Vergleich*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2006, 330 p.

Chapitres d'un ouvrage collectif ou d'un recueil

BIEHL Heiko, *Aus den Augen, aus dem Sinn? : Überlegungen zur gesellschaftlichen Integration der Bundeswehr nach der Aussetzung der Bundeswehr*, in: HARTMANN Uwe, ROSEN, Claus von et WALTHER Christian (dir.), *Jahrbuch Innere Führung 2012. Der Soldatenberuf im Spagat zwischen gesellschaftlicher Integration und sui generis-Ansprüchen*, Berlin, Carola Hartmann Miles-Verlag, 2012, 20 p., p. 53-72.

CLEMENT Rolf, *Auslandseinsätze und Transformation der Bundeswehr*, in JÄGER Thomas, HÖSE Alexander et OPPERMANN Kai (dir.), *Deutsche Außenpolitik. Sicherheit, Wohlfahrt, Institutionen und Normen*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2007, 18 p., p. 123-140.

GAUZY KRIEGER Florence, *Berufs- oder Wehrpflichtarmee? Die Militärreformen der 1990er Jahre in Frankreich und Deutschland im Vergleich*, in ECHTERKAMP Jörg et MARTENS Stefan (dir.), *Militär in Deutschland und Frankreich 1870-2010 Vergleich, Verflechtungen und Wahrnehmung zwischen Konflikt und Kooperation*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2012, 19 p., p. 49 – 66.

IRONDELLE Bastien, SCHMITT Olivier, *France*, in: BIEHL Heiko, GIEGERICH Bastian, JONAS Alexandra (dir.), *Strategic Cultures in Europe. Security and Defence Policies Across the Continent*, Wiesbaden, Springer VS, 2013, 13 p., p. 125-137.

JABERG Sabine, *Neues Weißbuch auf altem Kurs*, in: HARTMANN Uwe, ROSEN Claus von (dir.), *Innere Führung als kritische Instanz*, Berlin, 2016, 9 p., p. 265-273.

JACOBS Jörg, *Öffentliche Meinung und Transformation der Bundeswehr zu einer Einsatzarmee: Eine Bestandsaufnahme*, in: KÜMMEL, Gerhard (dir.), *Streitkräfte unter Anpassungsdruck. Sicherheits- und militärpolitische Herausforderungen Deutschlands in Gegenwart und Zukunft*, Baden-Baden, Nomos, 2009, 14 p., p. 43-56,

JUNK Julian, DAASE Christopher, *Germany*, in: BIEHL Heiko, GIEGERICH Bastian, JONAS Alexandra (dir.), *Strategic Cultures in Europe. Security and Defence Policies Across the Continent*, Wiesbaden, Springer VS, 2013, 14 p., p. 139-152.

KLEIN Paul, *Conscription in Germany today: A Military Necessity or a Mere Symbol?*, in KÜMMEL Gerhard, CAFORIO Guiseppe, DANDECKER Christopher (dir.) *Armed Forces, Soldiers and Civil-Military Relations*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2009, 12 p., p. 179-190.

SCHNEIDERHAN Wolfgang, *Transformation der Bundeswehr*, in: OSE Dieter (dir.) *Sicherheitspolitische Kommunikation im Wandel*, Baden-Baden, Nomos, 2008, 11 p., p. 51-61.

VARWICK Johannes, *Militär als Instrument der Politik*, in: GAREIS Sven Bernhard, KLEIN Paul (dir.), *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft*, 2., aktualisierte und erweiterte Auflage, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006, 10 p., p. 94-103.

WEISSWANGE Jan-Phillipp, *Transformation der Bundeswehr. Ist alles im Fluss?*, in: LUTZ Karl-Heinz, RINK Martin et SALISCH Marcus von (dir.), *Reform-Reorganisation-Transformation. Zum Wandel in deutschen Streitkräften von den preußischen Heeresreformen bis zur Transformation der Bundeswehr*, München, R. Oldenburg Verlag, 2010, 19 p., p. 429-447.

WERKNER Ines-Jacqueline, *Wehrstrukturen im internationalen Vergleich*, in: GAREIS Sven Bernhard, KLEIN Paul (dir.), *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft*, 2., aktualisierte und erweiterte Auflage, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006, 12 p., p. 81-92.

Articles scientifiques

BACKHAUS-MAUL Holger, NÄHRLICH Stefan, SPETH Rudolf, *Der diskrete Charme des neuen Bundesfreiwilligendienstes*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 61, n° 48, 2011, 8 p., p. 46-53.

BAGGER Hartmut, *Die allgemeine Wehrpflicht steht nicht zur Disposition*. Europäische Sicherheit, vol. 46, n° 2, 1997, 4 p., p. 7-10.

BIEHL Heiko, GIEGRICH Bastian, JONAS Alexander, *Aussetzung der Wehrpflicht. Erfahrungen und Lehren westlicher Partnerstaaten*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 61, n° 48, 2011, 8 p., p. 31-38.

BIEHL Heiko et WAGNER Armin, *Bundeswehr und Gesellschaft*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 63, n° 44, 2013, 8 p., p. 23-30.

BIRNBAUM Robert, *Stellung geräumt*, Loyal : das Magazin für Sicherheitspolitik, n° 9, 2013, 4 p., p. 14-17.

BOËNE Bernard, *Revue française de sociologie, La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique*, Revue française de sociologie, vol. 44, n° 4, 2003, 48 p., p. 647-693.

CLEMENT Rolf, *Die Transformation der Bundeswehr*, Der Mittler-Brief: Informationsdienst zur Sicherheitspolitik, vol. 19, n° 2, 2004, 8 p., p. 1-8.

CLEMENT Rolf, *Kursbuch deutscher Sicherheitspolitik*, loyal Magazin für Sicherheitspolitik, vol. 46, n° 11, 2006, 1 p., p. 9

CLEMENT Rolf, *Bundeswehrreform*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 60, n° 6, 2011, 3 p., p. 10-12.

GUTTENBERG Karl-Theodor zu, *Für eine neue Bundeswehr: einsatzorientiert und zukunftsfähig*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 60, n° 1, 2011, 7 p., p. 16-22.

HASS Rabea, *Wer dient Deutschland? : Motive und Erwartungen der ersten Freiwillig Wehrdienstleistenden*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 63, n° 44, 2013, 7 p., p. 35-41.

HERTLING Caroline, *Le désamour franco-allemand de l'Europe de la Défense*, Revue internationale et stratégique, n° 93, 2014, 10 p., p. 39-48.

HOCHULI Alex, *Der ISAF-Einsatz und die Transformation der Streitkräfte in Europa*, Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift, vol. 182, n° 4, 2016, 2 p., p. 46-47.

JANNING Josef et BAUER Thomas, *Into the great wide open : the transformation of the German Armed Forces after 1990*, Orbis : a quarterly journal of world affairs, vol. 51, n° 3, 2007, 13 p., p. 529-541.

JANSEN Paul, *Haushalterische Implikationen bei der Neuausrichtung der Bundeswehr*, Bundeswehrverwaltung, vol. 56, n° 3, 2012, 3 p., p. 50-52.

JONAS Alexandra, KLEMM Michael et ONDARZA Nicolai von, *Auf dem Weg zu einer europäischen strategischen Kultur? : Die sicherheits- und verteidigungspolitischen Grundsatzdokumente Deutschlands, Frankreichs und Großbritanniens im Vergleich*, SOWI news, n° 1, 2009, 10 p., p. 1-10.

JÖRIS Paul Elmar, *Hindukusch und Hindelang*, loyal Magazin für Sicherheitspolitik, vol. 46, n° 11, 2006, 4 p., p. 14-17.

JUNG Franz Josef, *Bilanz und Perspektiven für die Bundeswehr und die deutsche Sicherheitspolitik*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 57, n° 1, 2008, 7 p., p. 10-16.

KOSCHUT Simon, *Bedrohungswahrnehmung und Sicherheitskonzepte in der Bundesrepublik Deutschland*, Sicherheit und Frieden, vol. 34, n° 3, 2016, 6 p., p. 198-203.

KRAMER Robert, *Paradebeispiel oder Vorbeimarsch? : der freiwillige Wehrdienst als Instrument der Personalgewinnung*, Zeitschrift für Innere Führung, vol. 58, n° 2, 2014, 5 p., p. 55-59.

KREILE Michael, *Verantwortung und Interesse in der deutschen Außenpolitik und Sicherheitspolitik*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 46, n° B5, 1996, 9 p., p. 3-11.

KUJAT Harald, *Das Ende der Wehrpflicht*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 61, n° 48, 2011, 5 p., p. 3-7.

KUNZ Barbara, *Le débat allemand sur la sécurité : changement du discours, maintien du paradigme*, Politique étrangère, vol. 80, n° 4, 2015, 11 p., p. 91-101.

LANGHE Manfred, *Die Neuausrichtung der deutschen Streitkräfte*, Soldat und Technik Zeitschrift für Wehrtechnik, Rüstung und Logistik, vol. 44, n° 3, 2001, 7 p., p. 8-14.

LASCONJARIAS Guillaume, *Das neue französische Weißbuch*, Europäische Sicherheit & Technik, vol. 62, n° 7, 2013, 3 p., p. 18-20.

- MAULNY Jean-Pierre, *La politique de défense de l'Allemagne : le post-traumatisme est encore loin*, Revue internationale et stratégique, n° 74, 2009, 6 p., p. 108-113.
- MEIERS Franz-Josef, *Zur Transformation der Bundeswehr*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 55, n° 21, 2005, 8 p., p. 15-22.
- MEIERS Franz-Josef, *Aufbau, Umbau, Abbau: die Neuausrichtung der Bundeswehr*, Österreichische militärische Zeitschrift, vol. 50, n° 3, 2012, 10 p., p. 286-295.
- MEIMETH Michael, *Deutsche und französische Perspektiven einer Gemeinsamen Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik : offene Fragen und verdeckte Widersprüche*, Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 53, n° B3/4, 2003, 10 p., p. 21-30.
- MEYER Berthold, *Vom Ende her denken. Bundeswehrreform und Parteiendemokratie*, Aus Politik und Zeitgeschichte: Deutsche Außenpolitik, vol. 61, n° 48, 2011, 8 p., p. 16-23.
- NACHTWEI Wilfried, *Die neue Bundeswehr: freiwillig und kriegerisch?*, Blätter für deutsche und internationale Politik, vol. 56, n° 1, 2011, 9 p., p. 57-65.
- POPP Peter, *Legitimes Kind. Die Wehrpflicht steht nicht in Konflikt zu Freiheit und Demokratie*, if Zeitschrift für Innere Führung, n° 3, 2017, 7 p., p. 53-59,
- SCHÄFER Paul, « *Vom Einsatz her denken*“ Oder: *Wie die Bundeswehr für Globalinterventionen fit gemacht werden soll*, Wissenschaft und Frieden: W & F, vol. 29, n° 1, 2011, 3 p., p. 34-36.
- SCHILD Joachim, *Les relations franco-allemandes dans une Europe élargie : la fin d'une époque ?*, Revue internationale et stratégique, n° 48, 2002, 12 p., p. 31-42.
- SCHLIE Ulrich, *Die Neuausrichtung der Bundeswehr*, Österreichische militärische Zeitschrift: ÖMZ, vol. 49, n° 6, 2011, 5 p., p. 716-720.
- SCHNEIDERHAN Wolfgang, *Ziel der Transformation der Bundeswehr ist die Verbesserung der Einsatzfähigkeit*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 54, n° 2, 2005, 11 p., p. 22-32.
- SCHNEIDERHAN Wolfgang, *Die Grundidee der Transformation ist unverändert richtig*, Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik, vol. 57, n° 2, 2008, 7 p., p. 14-20.

SEABOYER Anthony et WIESNER Ina, *Budgeting for Defense : German must maintain an effective Bundeswehr despite shrinking budgets*, Internationale Politik, vol. 12, n° 2, 2011, 6 p., p. 31-36.

STARK Hans, *L'Allemagne : le passé qui ne passe pas*, Politique étrangère, n° 1, mars 2014, 13 p., p. 157-169.

STRUCK Peter, *Neuausrichtung der Bundeswehr. Planungsweisung des Generalinspektors*, Soldat und Technik, vol. 46, n° 3, 2003, 3 p., p. 8-10.

UESSELER Rolf, *Interessenpolitik weißgewaschen*, Blätter für deutsche und internationale Politik, vol. 51, n° 12, 2006, 4 p., p. 1423-1426.

WALZ Dieter, *Anmerkungen zum Wehrrechtsänderungsgesetz 2011*, Neue Zeitschrift für Wehrrecht, vol. 53, n° 4, 2011, 12 p., p. 133-144.

WRANGEL Cornelia von, *Lieber helfen als dienen*, loyal Magazin für Sicherheitspolitik, vol. 52, n° 12, 2012, 4 p., p. 20-23.

Article de presse contemporaine des faits étudiés

BESTE Ralf, SCHWENNICKE Christoph, *Der listige Spieß : Verteidigungsminister de Mai-zière inszeniert sich als seriöses Gegenbild zu seinem Vorgänger*, Der Spiegel, vol. 64, n° 21, 2011, 2 p., p. 34-35.

STELZENMÜLLER Constanze, *Das falsche Sparschwein. Die Politik hat die Bundeswehr verraten*, Die Zeit, vol. 57, n° 11, 7 mars 2002, 1 p., p. 8.

TRIPS Corinna, *Anstoß zur Debatte*, Y. Magazin der Bundeswehr, vol. 66, n° 11, 2006, 4 p., p. 18-21.

Thèses et travaux universitaires

BOISSERIE Cécilia, *Professionnalisation des armées: retour sur le débat Service National 91-97 et alternatives envisagées: perspectives d'avenir?*, France Ecole de guerre, promotion Verdun, 2015-2016, 26 p.

KULAK Anna, SCHUMMERS Timo, REICHARD Daniel et alii, *Guttenbergs Meisterstück? Die Aussetzung der Wehrpflicht*, 25 p. Prof. Dr. Manuela GLAAB, Politikwissenschaften, Universität Koblenz Landau, 2016

<https://www.uni-koblenz-landau.de/de/landau/fb6/sowi/pw/abteilung/politische-system-brd/caseteaching/case-aussetzung-wehrpflicht> (20.11.2017)

STACHOWSKI Michel, *La professionnalisation des armées: retour sur les débats autour du service national, 1991-1997: quelles perspectives d'avenir envisageables ?*, Ecole de guerre, promotion Verdun, 2015-2016, 24 p.

Internet

BUNDESAMT FÜR FAMILIE UND ZIVILGESELLSCHAFTLICHE AUFGABEN, *Bundesfreiwilligendienst*,

<http://www.bundesfreiwilligendienst.de/der-bundesfreiwilligendienst/ueber-den-bfd.html>
(11.01.2018)

CHRISTLICH DEMOKRATISCHE UNION DEUTSCHLANDS, CHRISTLICH-SOZIALE UNION, *Gemeinsame Erklärung der Präsidien von CDU und CSU*, 26./17. September 2010, Berlin, 6 p.

<https://www.google.de/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKewj5ypR3IDaAhWFWhQKHRobAXgQFggqMAA&url=http%3A%2F%2Fwobo.de%2Fnews%2FGemeinsame%2520Erklaerung%2520CDU-CSU%2520Wehrpflicht.pdf&usg=AOvVaw2c6wq6kfh-1Bk6wsN-Uheu> (08.01.2018)

CHRISTLICH DEMOKRATISCHE UNION DEUTSCHLANDS *Zukunft der Bundeswehr. Beschluss des 23. Parteitags der CDU Deutschlands*, 15./16. November 2010, Karlsruhe, 6 p.

https://www.cdu.de/system/tdf/media/dokumente/101115-Beschluss-zukunft-der-bundeswehr_0.pdf?file=1&type=field_collection_item&id=368 (08.01.2018)

CHRISTLICH-SOZIALE UNION, *Reform der Bundeswehr, Beschluss des Parteitags der Christlich-Sozialen Union*, 29./30. Oktober 2010, München, 7 p.

http://www.csu.de/common/_migrated/csucontent/101030_leitantrag_bundeswehrreform_03.pdf (08.01.2018)

DESCHAUX-BEAUME Delphine, *La culture militaire de la Bundeswehr : Présentation au séminaire des formateurs de formateurs*, ELT Tours, 2006, 10 p.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00112205/document> (20.11.2017)

Gemeinsam für Deutschland. Mit Mut und Menschlichkeit. Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD. 11 November 2005, 225 p.

https://www.google.de/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwigmM3B5qPZAhVIthQKHQM4BvEQFggqMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.bundesregierung.de%2FContent%2FDE%2F_Anlagen%2Fkoalitionsvertrag.pdf%3F__blob%3DpublicationFile%26v%3D2&usg=AOvVaw3RSe82EWDyyzDZ01H9LExY (11.01.2018)

LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE, *Le SMA en chiffres*,
<http://www.le-sma.com/presentation.html?showall=&start=1>(11.01.2018)

LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE, *Le SMA Notre mission? Insérer de jeunes ultramarins en difficulté*
<http://www.le-sma.com/presentation.html> (11.01.2018)

MINISTÈRE DES ARMÉES, *Histoire de la réserve militaire*,
<https://www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/histoire-de-la-reserve-militaire/histoire-de-la-reserve-militaire> (11.01.2018)

MINISTÈRE DES ARMÉES, *La réserve opérationnelle*
<https://www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/reserve-operationnelle/la-reserve-operationnelle> (11.01.2018)

MINISTÈRE DES ARMÉES, *Les Cadets de la Défense en marche verte*,
<http://www.defense.gouv.fr/air/fil-d-actualite/les-cadets-de-la-defense-en-marche-verte>
(11.01.2018)

MINISTÈRE DES ARMÉES, *Service Militaire Volontaire Présentation Générale*,
<http://www.defense.gouv.fr/smv/presentation/presentation-generale> (11.01.2018)

RIECKE Henning, *La culture stratégique de la politique étrangère allemande*, Institut français des relations internationales, Note du Cerfa 90, Novembre 2011, 29 p.
<https://www.ifri.org/fr/publications/enotes/notes-cerfa/culture-strategique-de-politique-etrangere-allemande> (20.11.2017)

ROTTER Andrea, *Das neue Weißbuch und die gegenwärtige sicherheitspolitische Debatte in Deutschland*, Argumentation Kompakt, n° 13, Hanns-Seidel-Stiftung, 2016, 11 p.
https://www.hss.de/download/publications/Argu-Kompakt_13-2016_Weissbuch.pdf
(15.01.2018)

SIPRI, Military expenditure by country, in constant (2015) US\$ m., 1988-2016
<https://www.sipri.org/sites/default/files/Milex-constant-2015-USD.pdf> (05.12.2017)

SIPRI, Military expenditure by country as percentage of gross domestic product, 1988-2016
<https://www.sipri.org/sites/default/files/Milex-share-of-GDP.pdf> (05.12.2017)

SERVICE CIVIQUE, *Le Service Civique depuis 2010*,
<http://www.service-civique.gouv.fr/page/le-service-civique-depuis-2010> (11.01.2018)

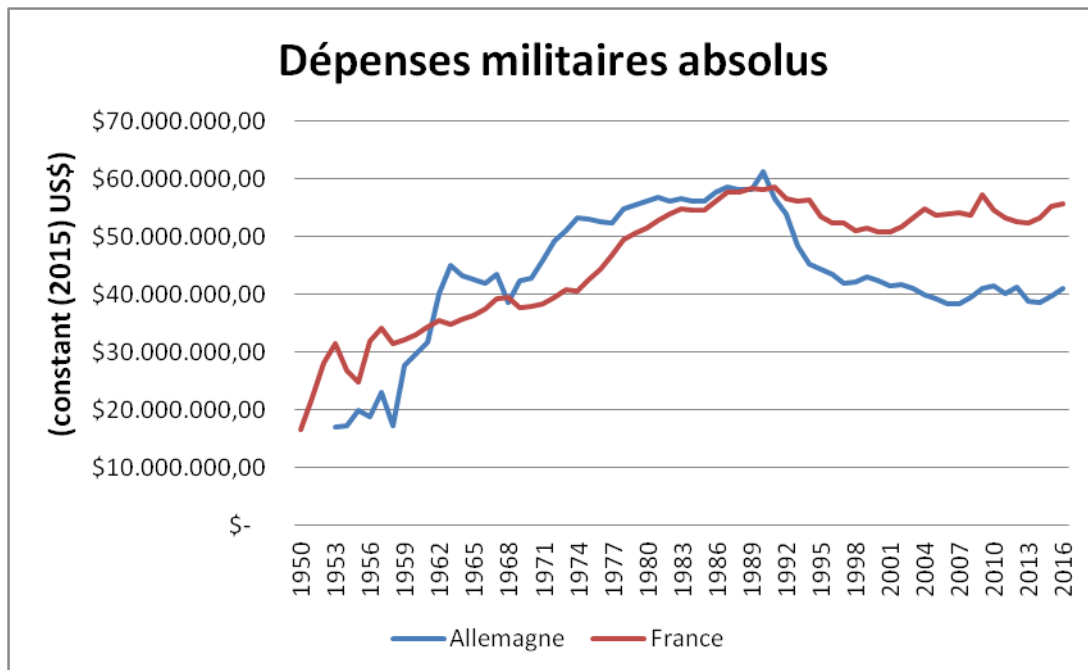
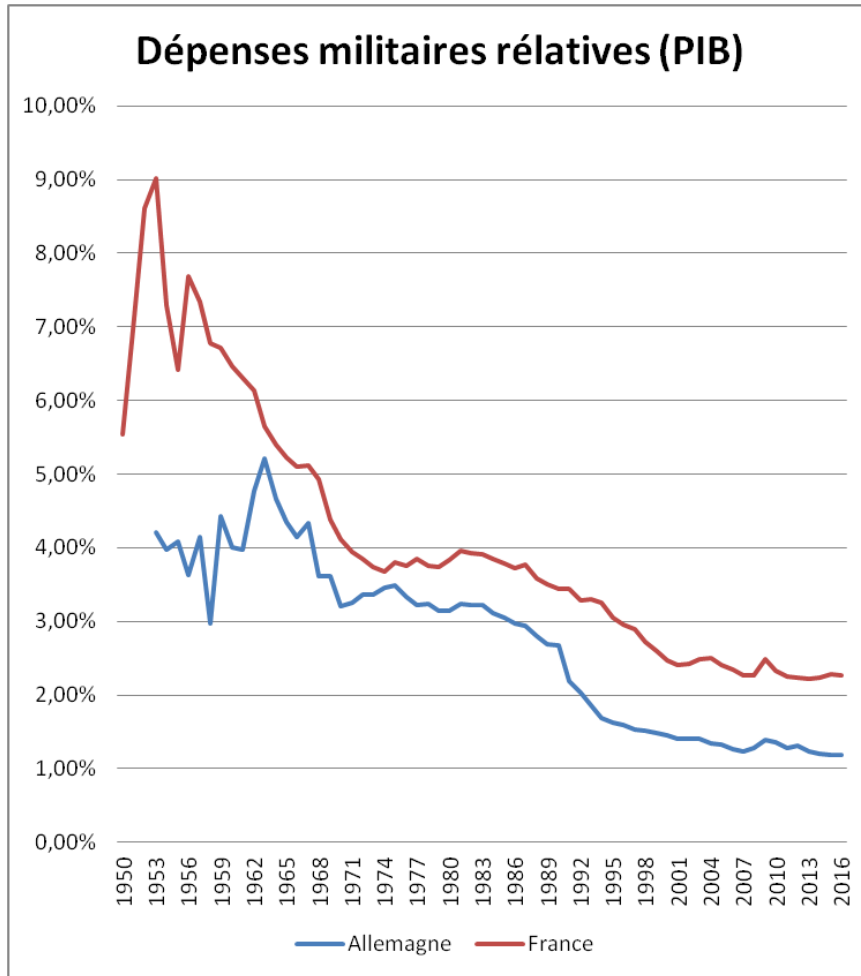
WACHSTUM. BILDUNG. ZUSAMMENHALT. *Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und FDP*. 17. Koalitionsvertrag, 26. Octobre 2009, 134 p.
www.kas.de/upload/ACDP/CDU/Koalitionsvertraege/Koalitionsvertrag2009.pdf (09.01.2018)

Abréviations:

AVAE	Appelé volontaire en action extérieure
BEP	Brevet d'études professionnelles
BFD	Bundesfreiwilligendienst
BFDG	Bundesfreiwilligendienstgesetz
BGBL	Bürgerliches Gesetzblatt
BMVg	Bundesministerium der Verteidigung
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
<i>cf.</i>	<i>confer</i>
CFG	Certificat de formation générale
CDU	Christlich Demokratische Union Deutschlands
CSU	Christlich Soziale Union
dir.	Direction
DOM	Départements d'Outre-mer
Dr.	Doktor
ESR	Engagement à servir la réserve
etc.	<i>et ceatra</i>
FAR	Force d'action rapide
FDP	Freie Demokratische Partei
FFA	Forces françaises d'Allemagne
FIAS	Force Internationale d'Assistance et de Sécurité
FWD	Freiwilliger Wehrdienst
FWDL	Freiwillig länger/zusätzlich Wehrdienstleistende(r)
FüS	Führungsstab der Streitkräfte
GA	Général d'armée
GG	Grundgesetz
GWDL	Grundwehrdienstleistende(r)
Ibid.	<i>ibidem</i>
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense
JDC	Journée défense citoyenneté
LPM	Loi de programmation militaire
NVA	Nationale Volksarmee
OLI	Opération Liberté Immuable
ÖMZ	Österreichische militärische Zeitschrift

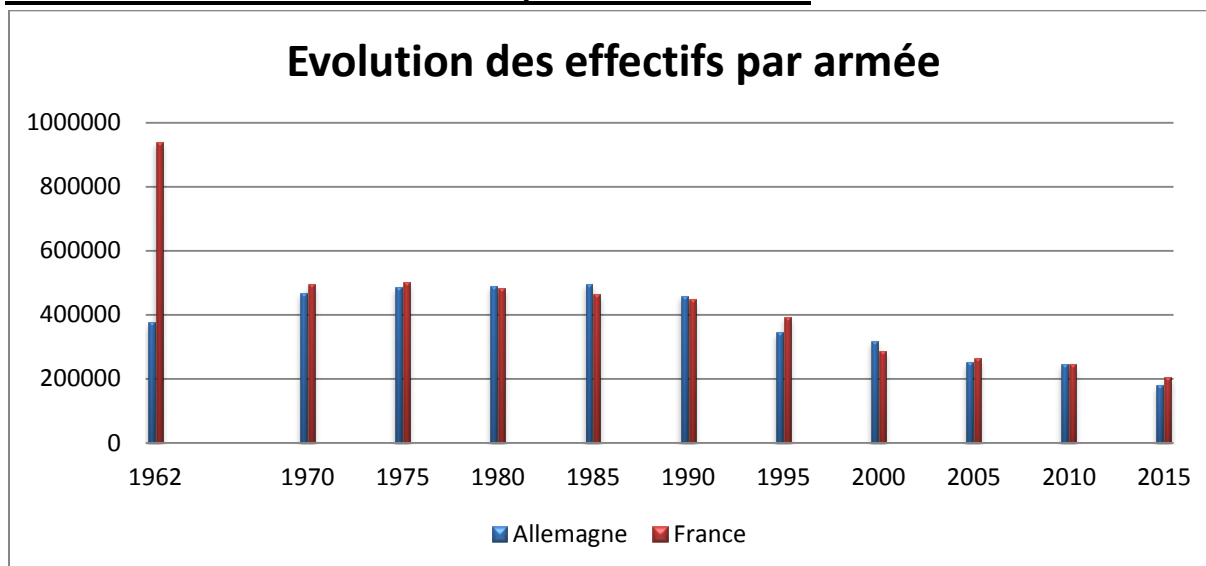
<i>op. cit.</i>	opus citatum
OPEX	Opérations extérieures
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
ParlBetG	Parlamentsbeteiligungsgesetz
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PIB	Produit intérieur brut
Prof.	Professor
PSM	Personalstärkemodell (modèle de structure du personnel)
RDA	République démocratique d'Allemagne
RFA	République fédérale d'Allemagne
SIRPA	Service d'informations et de relations publiques des armées
SMA	Service militaire adapté
SMV	Service militaire volontaire
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands
TOM	Territoires d'Outre-mer
UNOSOM II	United Nations Operation in Somalia II
UNTAC	United Nations Transitional Authority in Cambodia
VSL	Volontariat pour le service long
WehrRÄndG	Wehrrechtsänderungsgesetz

Annexe I Dépenses militaires 1950-2016



Source : SIPRI Military Expenditure Database 2017
<https://www.sipri.org/sites/default/files/SIPRI-Milex-data-1949-2016.xlsx> (03.03.2018)

Annexe II Evolution des effectives par armée 1962-2015



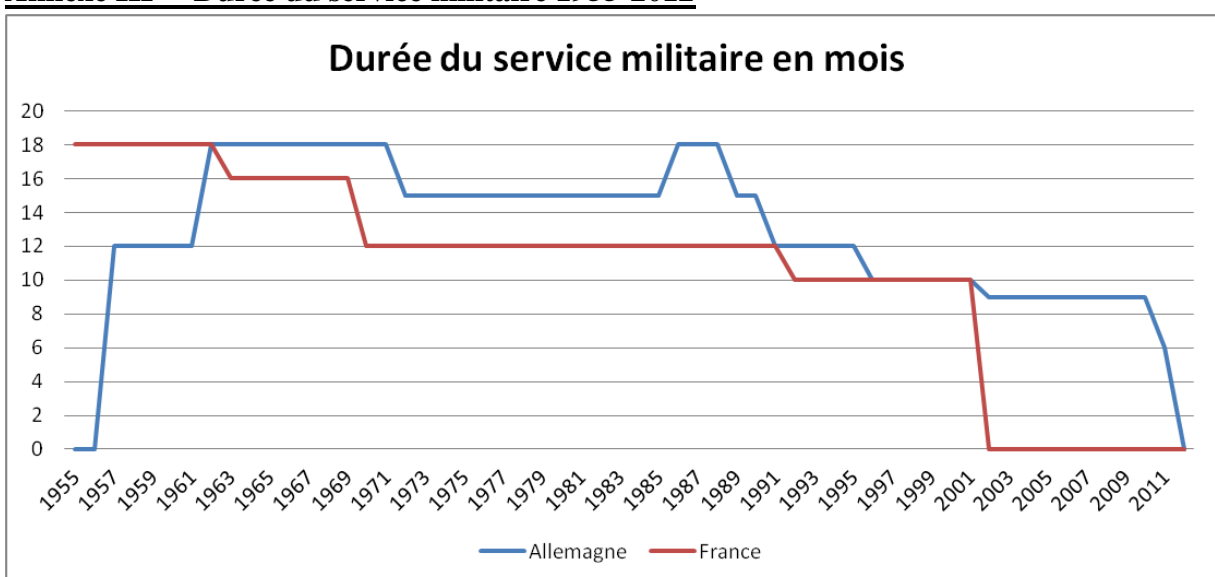
Sources :

GAUTIER Louis, *op. cit.*, p. 321,

Annuaire Statistique de la Défense 2014-2015, Ministère de la Défense, p. 47.

WEHRBEAUFTRAGTER DES DEUTSCHEN BUNDESTAGES, *Jahresbericht 2017 (59. Bericht)*, Berlin, 20.02.2018, 120 p., p. 100.

Annexe III Durée du service militaire 1955-2012



Sources :

GAUTIER Louis, *op. cit.*, p. 305 et

<https://de.statista.com/statistik/daten/studie/71965/umfrage/entwicklung-der-dauer-des-grundwehrdienstes/> (03.03.2018)